MARTINIQUE

BILAN

du

PLAN REGIONAL SANTE TRAVAIL

2010 → 2014

PREAMBULE

LE PLAN NATIONAL DE SANTE AU TRAVAIL 2010 -2014 (PST 2)

Rappel des éléments de contexte

Pourquoi un Plan National Santé Travail ?

S'il est vrai que les actions menées jusqu'à ce jour par tous les préventeurs : Direction des Risques Professionnels de la CGSS, Services de Santé au Travail, ARACT, conjuguées à celles conduites par les entreprises, les partenaires sociaux et les pouvoirs publics ont permis de donner une plus grande visibilité politique aux objectifs en matière de santé au travail ; il n'en demeure pas moins que les résultats encourageants enregistrés restent encore insuffisants.

Un premier Plan Santé Travail, 2005-2009 établi au niveau national a permis de donner une visibilité aux objectifs publics en matière de santé et de sécurité au travail en affichant des priorités claires, en renforçant les moyens d'intervention de l'administration du travail et en développant la connaissance et l'évaluation des risques professionnels. La Martinique ne s'est pas inscrite dans ce premier projet.

Le deuxième Plan 2010-2014, renforce l'élan né du premier plan pour donner visibilité et efficience aux objectifs publics en matière de santé et de sécurité au travail.

Les Enjeux du Plan Santé au Travail :

Ce plan définit les orientations de la politique de santé au travail en recherchant une cohérence d'ensemble des stratégies et des actions menées par tous les intervenants de la santé au travail.

Il passe par la mise en œuvre effective d'actions visant à prévenir les risques professionnels et le mal être au travail, à réduire les accidents et maladies professionnels et à prévenir la pénibilité, l'usure prématurée due au travail et la dégradation de la santé ainsi que leurs conséquences en terme de désinsertion professionnelle, ainsi qu'à permettre le maintien dans l'emploi.

L'objectif de développement de la santé, du bien être au travail et d'amélioration des conditions de travail constitue un enjeu majeur pour notre politique sociale pour les années à venir.

Le Plan Santé Travail national 2010-2014 (PST2) s'inscrit dans cette démarche :

- En recherchant des synergies avec l'ensemble des plans santé publique (notamment Plan cancer 2 et PNSE 2), avec les conventions de gestion et les contrats de progrès des organismes de sécurité sociale, notamment la COG AT MP, et des autres acteurs institutionnels de la prévention ;

- En mobilisant les organisations professionnelles et syndicales ;

- En plaçant les entreprises, salariés et institutions représentatives du personnel, au centre de la stratégie qu'il décline.

Les objectifs du PST2

Outre l'objectif transversal de travailler mieux à tous les âges de la vie, le plan santé au travail 2 est structuré autour de quatre grands axes, déclinés en 14 objectifs et 36 actions **:**

AXE 1 : Améliorer la connaissance en santé au travail vise à développer la recherche et l'expertise en santé au travail.

AXE 2 : Poursuivre une politique active de prévention des risques professionnels traduit la volonté de mettre en œuvre une politique de prévention des risques plus ciblée, notamment en ce qui concerne :

- Les risques prioritaires (risques psychosociaux, risque chimique, notamment cancérogènes, mutagènes, ou reprotoxiques et neurotoxiques, Troubles Musculo-Squelettiques qui connaissent une évolution inquiétante, ou encore les risques émergents liés aux nanotechnologies) ;

- Des secteurs prioritaires, particulièrement accidentogènes, comme le BTP ou le secteur agricole et forestier ;

- Des publics particuliers, fragiles ou soumis à des conditions de travail spécifiques (nouveaux embauchés, seniors, saisonniers, exploitants agricoles).

AXE 3 : Encourager les démarches de prévention des risques dans les entreprises notamment les PME et les TPE, dépourvues de représentation du personnel entend renforcer l'accompagnement des entreprises dans leurs actions de prévention afin de compléter les actions du premier plan. Pour faire des entreprises des acteurs à part entière de la prévention, il convient de mieux les informer des enjeux de la prévention et de leur procurer, le cas échéant, les outils indispensables adaptés.

AXE 4 : Piloter le Plan, communiquer, développer et diversifier les outils pour une effectivité du droit, a pour objectif de renforcer la coordination et la mobilisation des différents partenaires au niveau national et régional.

1- DECLINAISON DU PLAN DE SANTE AU TRAVAIL EN MARTINIQUE

Dans sa déclinaison régionale, il est important que PRST2 se construise sur un partenariat avec tous les acteurs de prévention : Direction des risques professionnels de la CGSS, ARACT, Services de Santé au Travail.

C'est sur cette base qu'a été engagée la démarche d'élaboration du PRST 2 Martinique. Le deuxième plan couvrant la période 2010-2014 a été élaboré grâce a une large concertation avec les tous les organismes locaux de prévention. Il se veut être un véritable outil territorial.

Le Plan Régional de Santé Travail de la Martinique ne reprend pas toutes les priorités nationales. Compte tenu des particularités du tissu économique, il convenait de décliner des actions spécifiques et territorialisées à même de porter réponse aux problématiques locales.

C'est ainsi que le plan régional de Santé Travail de la Martinique est organisé autour :

☞ des *4 grands axes*,

☞ de *8 objectifs* repris du Plan National de Santé au Travail 2,

- Poursuivre la structuration et le développement de la recherche et de l'expertise au Travail
- Développer des outils de connaissance et de suivi
- Agir sur la formation
- Renforcer la Prévention en direction de certains risques, secteurs et Publics prioritaires
- Sensibiliser aux risques professionnels les branches professionnelles, les entreprises, les salariés
- Accompagner les entreprises dans le diagnostic et la construction de plans d'action
- Construire des partenariats nationaux et territoriaux
- Construire ou renforcer les logiques territoriales et professionnelles

☞ et de *18 actions* :

- une action relative au *renforcement de la formation des services de prévention et de contrôle ainsi que les représentants du personnel*

- des actions visant la *prévention de risques prioritaires et de population à risques* : risques chimiques et CMR, risques de troubles musculo-squelettiques, risques psychosociaux, risque routier, risques émergents, seniors et jeunes embauchés

- une action relative au *renforcement du rôle des services de santé au travail* comme acteurs de prévention

- des actions relatives au *renforcement et la construction des partenariats au niveau local.*

Ce plan régional de santé au travail, 2ème édition, est un plan d'organisation, et avant tout un plan d'action.

La construction du plan doit tenir compte des spécificités locales qui devront s'apprécier à partir d'un diagnostic, d'autant que l'enquête SUMMER n'en tient pas compte.

Ce plan qui engage pour les 5 années à venir, doit permettre de créer avec l'ensemble des partenaires une nouvelle dynamique afin d'améliorer durablement la prévention des risques professionnels dans la région.

2- EVOLUTION DU CONTEXTE dans la période 2010 – 2014

Une nouvelle instance et des nouveaux outils de pilotage de la Politique Régionale du Travail

La période de déclinaison du PRST 2 a accueilli la mise en place d'une nouvelle instance sur le territoire : Le Comité régional de prévention des risques professionnels de la Martinique (CRPRP).

L'origine de ce comité s'inscrit dans le premier Plan santé au travail (2005-2009) et principalement dans son troisième axe où il a été proposé de réformer les instances de pilotage de la prévention des risques professionnels et de décloisonner les approches des administrations, en créant des instances régionales de concertation.

Ce comité correspond également à la modernisation du Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels et à celle de la gouvernance de la prévention des risques professionnels.

→ Objectifs et fonctionnement du CRPRP

L'objectif est de réunir les acteurs régionaux et locaux concernés pour une mission générale de veille et de concertation en matière de prévention en santé et sécurité au travail avec trois volets principaux :

- élaborer et actualiser les diagnostics territoriaux en matière de conditions de travail et de prévention des risques professionnels,
- répondre à l'Etat sur les projets d'orientation et des plans régionaux d'action publique dans ces domaines, tel que le PRST 2 (plan régional de santé au travail 2010-2014)
- donner des avis sur des recherches, études, priorités d'action, pouvant aussi prendre la forme de recommandations aux entreprises et aux salariés.

Le décret n° 2007-761 du 10 mai 2007 relatif aux comités régionaux de prévention des risques professionnels en fixe les lignes directrices tandis que la circulaire DGT 2007/09 du 8 août 2007 apporte les précisions nécessaires.

L'arrêté préfectoral N°2012271-0011 porte création et composition du CRPRP en Martinique.
Sous la présidence du préfet de la Région Martinique, ce comité a tenu **sa première réunion plénière le 5 octobre 2012**. La Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi sera chargée d'assurer l'animation et le secrétariat du CRPRP.

→ Composition du CRPRP

Le comité compte 4 collèges. Les 2 premiers collèges ont voix délibératives, et les 2 suivants, voix consultatives.

- **1er collège**, constitué par les administrations régionales de l'Etat et des pouvoirs publics (DIECCTE, DEAL, ARS)
- **2e collège**, constitué par les partenaires sociaux (CFE,-CGC, CGTM, CFDT, CGT,-FO, CSTM, FDSEA, MEDEF)
- **3e collège**, constitué des organismes régionaux d'expertise et de prévention (CGSS, ARACT)
- **4e collège**, constitués des personnes qualifiées (AIMTM, SIST972, AMREC, OSM, AMSES)

Au cours de la première séance plénière, les membres du CRPRP ont échangé autour de la nécessité de disposer d'outils pour leur permettre d'atteindre leur objectif de « participer à la définition du volet régional de la politique de protection de la santé et de la sécurité au travail et d'amélioration des conditions de travail ».
Ainsi, il a été acté :

1/ la nécessité de disposer d'un tableau de bord régional qui recense l'ensemble des indicateurs de santé au travail et de risques professionnels, existants en Martinique, ceci devant permettre :

- de mettre en place un outil de suivi de l'état de santé (analyse critique de la qualité et complétude des indicateurs) et de suivi de l'exposition aux risques professionnels des travailleurs de Martinique.

- à l'aide de cet outil de suivi, d'être en capacité d'identifier les enjeux en santé au travail propre à la Martinique et adapter localement les actions des partenaires.

2/ la nécessité de disposer d'un outil de recensement, de suivi et d'évaluation des actions collectives en santé et sécurité au travail menées par l'ensemble des porteurs de projet en Martinique.

Pendant cette période, et à échéance du PRST 2, les deux outils ont pu se concrétiser :

- l'outil OSCARS Travail* est opérationnel et utilisé depuis 2013 : il a facilité le suivi et le bilan du PRST 2

- le tableau de bord Santé au Travail de Martinique fera l'objet de sa première parution en juin 2015.

*L'OUTIL OSCARS Travail

La Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Martinique, et **ses partenaires du Comité Régional de Prévention des Risques Professionnels**, ont souhaité la mise en place d'un outil de suivi des actions de santé et de sécurité au travail menées par les différents porteurs de projets sur le territoire de la Martinique.

Il est à présent possible de prendre connaissance, sur un seul et même outil, des actions menées sur notre territoire selon, par exemple : un risque en particulier (risques chimiques, troubles musculo-squelettiques…), un secteur d'activité (BTP, commerces…).
L'outil permet de prendre contact avec les porteurs de projets, connaître les résultats de l'action et éventuellement pouvoir récupérer les outils produits par l'action (brochure, guide méthodologique, études…).
Véritable dispositif de mise en relation des actions menées en MARTINIQUE en matière de SANTE et SECURITE au travail, **Oscars Travail** permet donc le suivi des actions, des salariés exposés, des territoires, et d'autre part l'évaluation des actions par un système alimenté et mis à jour régulièrement, consultable et accessible sur *http://www.oscarsante.org/oscars_travail/index.php?region=MARTINIQUE*

3- BILAN GENERAL et ANALYSE COLLECTIVE DU PRST 2

Les acteurs :

- 4 porteurs de projets : Aract, CGSS, Dieccte, SIST972
- Des partenaires d'actions : organisations syndicales de salariés et patronales, ARS, DEAL, instances nationales (DGT, INRS, CNAM, ANACT…), SST, CFA, rectorat, IUFM, organismes de formation, mutuelles, ADEME, Préfecture, CISME, INVS, contact entreprises, ORSE, Associations, RSI, CCI, OPCA…
- Travail collectif, convergence des moyens propres autour d'objectifs communs
- Cohérence avec les orientations des programmes d'actions de chaque porteur

Un plan pluriannuel qui s'est adapté… :

- Quelques remaniements : actions redéfinies (exemple : Sensibilisation Amiante), actions supplémentaires (RPS_Campagne européenne).
- Une nouvelle instance (CRPRP)
- Des nouveaux outils de pilotage :
  1/ tableau de bord Santé au travail
  2/ outil de recensement, de suivi et d'évaluation des actions collectives en santé et sécurité au travail menées par l'ensemble des porteurs de projet en Martinique : OSCARS Travail

En 2015, le bilan de PRST2 compte :
► 24 Actions collectives
► 34 outils produits

3.1 BILAN DES ACTIONS :

- Nombre de personnes touchées : plus de 23 000 personnes (salariés, employeurs, IRP, apprentis…)
- Les thèmes :
  – Maintien dans l'emploi : 1
  – Evaluation des risques : 12
  – Risque professionnel spécifique :15
  – Prévention des AT : 3
- Les risques :

	RISQUE CHIMIQUE	RISQUES CANCÉROGÈNES MUTAGÈNES REPROTOXIQUES (CMR)	TROUBLES MUSCULO SQUELETTIQUES	RISQUES PSYCHOSOCIAUX	RISQUE ROUTIER	BRUIT	RISQUE ÉMERGENT	AUTRES
Nombre	5	8	4	4	2	3	1	3
TOTAL *	5	8	4	4	2	3	1	3

* Une action pouvant être multi variable, les totaux cumulés sont supérieurs à la taille de l'échantillon

- Taille des entreprises visées :

	ARTISANS ET TPE (<10)	PME (11-49 SAL)	ENTREPRISES DE PLUS DE 50 SALARIÉS
Nombre	20	22	20
TOTAL *	20	22	20

* Une action pouvant être multi variable, les totaux cumulés sont supérieurs à la taille de l'échantillon

- Secteurs d'activité visés :

tous secteurs : 12
secteurs ciblés : 12
- dont agriculture : 3
- construction et génie civil : 8
- travail du bois : 3
- Commerces : 3
- santé humaine et action sociale : 2
- réparation automobile : 2

- Type d'actions menées :

TYPE D'ACTION										
ACTIONS LIÉES À LA RÉGLEMENTATION	APPUI ET/OU SUIVI EN MÉTHODOLOGIE ET ÉVALUATION	COMMUNICATION, INFORMATION, SENSIBILISATION	CONSULTATION OU ACCUEIL INDIVIDUALISÉ DE PRÉVENTION	COORDINATION LOCALE	DOCUMENTATION	EDUCATION POUR LA SANTÉ	EDUCATION THÉRAPEUTIQUE	ETUDE DE BESOINS - DIAGNOSTIC	ETUDE ET RECHERCHE	FORMATION
10	15	23	1		14			6	4	14
10	15	23	1		14			6	4	14

ETUDE DE BESOINS - DIAGNOSTIC	ETUDE ET RECHERCHE	FORMATION	PRISE EN CHARGE MÉDICALE	PRISE EN CHARGE SOCIALE	PRODUCTION, ANALYSE OU VALORISATION D'OUTIL	SOUTIEN AUX ÉQUIPES	TRAVAIL EN RÉSEAU
6	4	14			15		6
6	4	14			15		6

3.2 BILAN DES OUTILS PRODUITS :

Actes des trois salons Santé et Sécurité au travail
Actes
Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique (DRP-CGSSM)

Article dans la revue "Prévenir" de laDRP-CGSSM
Article
Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique DRP-CGSSM

Articles dans la Revue « Prévenir »
Article
Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique

Articles dans la Revue « Prévenir » de la DRP-CGSSM
Article
CARSAT, Direction des Risques Professionnels de la Caisse de Sécurité Sociale de la Martinique (CGSSM) et autres services de la CGSSM

Articles dans la Revue « Prévenir » de la DRP-CGSSM
Article
Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique (DRP-CGSSM)

Articles dans la Revue « Prévenir » de la DRP-CGSSM
Article
Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique

Brochure
Brochure
ARACT Martinique

Bulletin d'Actualité réglementaire et documentaire
Article
Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique DRP-CGSSM

Catalogue annuel des formations mises en place par la DRP de la CGSS
Brochure
Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique

Listes des organismes de formations habilités par la DRP de la CGSS
Usuel
Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique (DRP-CGSSM)

Livret d'accueil du BTP
Ouvrage
Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Martinique (DIECCTE Martinique)

Logiciel d'évalution des risques professionnels (EvRP)
Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique DRP-CGSSM

Modèle fiche individuelle d'exposition
Guide
Service Interprofessionnel de Santé au Travail de la Martinique

Pièce de théâtre « Et surtout je ne veux pas d'accident »
Vidéo
Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique (DRP-CGSSM)

Questionnaire NANO
Guide
Service Interprofessionnel de Santé au Travail de la Martinique

Rapport
Rapport
ARACT Martinique

Recueil « Maîtrise des risques liés aux manutentions manuelles et aux troubles musculosquelettiques - Exemples de réalisations dans des entreprises martiniquaises »
Guide
CARSAT, Direction des Risques Professionnels de la Caisse de Sécurité Sociale de la Martinique (CGSSM) et autres services de la CGSSM

Recueil « Prévention des cancers professionnels - Exemples de réalisations dans des entreprises martiniquaises »
Ouvrage
CARSAT, Direction des Risques Professionnels de la Caisse de Sécurité Sociale de la Martinique (CGSSM) et autres services de la CGSSM

Revue « Prévenir » de la DRP-CGSSM
Article
Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique (DRP-CGSSM)

Revue « Prévenir » de la DRP-CGSSM
Article
Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique (DRP- CGSSM)

Spots « Prévention des TMS »
Vidéo
CARSAT, Direction des Risques Professionnels de la Caisse de Sécurité Sociale de la Martinique (CGSSM) et autres services de la CGSSM

« 30 ans de fonctionnement des CHSCT en Martinique : comment faire face aux nouveaux enjeux en santé et sécurité au travail ? »
Actes

« La campagne européenne de contrôle des risques psychosociaux déclinée en Martinique »
Article
DIECCTE Martinique – pôle Travail

Charte avec les SiST
Usuel
Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique (DRP-CGSSM)

Dépliant sur la prévention de la déinsertion professionnelle
Dépliant
Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique (DRP-CGSSM)

Dépliant sur la Prévention de la Désinsertion Professionnelle
Dépliant
Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique (DRP-CGSSM)

Dossier d'information cancers
Ouvrage
CARSAT, Direction des Risques Professionnels de la Caisse de Sécurité Sociale de la Martinique (CGSSM) et autres services de la CGSSM

Fiche pratique d'aide au repérage (FAR)
Guide
Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Martinique (CGSSM), CARSAT, autres service de la CGSSM

Fiches d'Aide à la substitution (FAS)
Guide
CARSAT, Direction des Risques Professionnels de la Caisse de Sécurité Sociale de la Martinique (CGSSM) et autres services de la CGSSM

Fiches pratiques d'aide au repérage (FAR)
Guide
CARSAT, Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSSM) et autres services de la CGSSM

Film de présentation de l'évaluation des risques professionnels (EvRP)
Vidéo
Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique DRP-CGSSM

Grille « GPS-SST »
Guide
Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique DRP-CGSSM

Liste des intervenants référencés Evaluation des risques Professionnels (EvRP)
Usuel
Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique DRP-CGSSM

Liste des intervenants référencés RPS
Usuel
Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique (DRP CGSSM)

4 - FICHES DESCRIPTIVES et BILANS INDIVIDUELS DE CHAQUE ACTION COLLECTIVE MENEE DANS LE CADRE DU PRST 2

Chaque fiche descriptive présente :

- le contexte et la justification de l'action
- la description de l'action et des objectifs poursuivis,
- les résultats de l'action : outils et supports crées, communication et valorisation de l'action, indicateurs de résultats

Les fiches-actions sont consultables en ligne sur :

→ http://www.oscarsante.org/oscars_travail/index.php?region=MARTINIQUE

Les informations relatives aux outils et supports créés se consultent depuis lien suivant :

→ http://www.oscarsante.org/outils_et_supports_crees/index.php?region=MARTINIQUE

AXE 1
Améliorer la connaissance en Santé Travail

OBJECTIF 1 : Poursuive la structuration et le développement de la recherche et de l'expertise au Travail

Action 1
Création d'une plateforme régionale de recherche en santé travail par la mise en œuvre de recherches actions thématiques

Titre	**Etude sur la drépanocytose : impact social et professionnel en Martinique**
Année	2010
Porteur de l'action	ARACT MARTINIQUE Président : Guillaume de MEILLAC Directeur : Patrice LEMUS Z.I. Acajou Californie 97232 LE LAMENTIN Téléphone : 0596 66 67 60 Email : aract-martinique@anact.fr Site : www.martinique.aract.fr
Contexte	
Objectif(s) de l'action	• Objectif général : • Objectifs opérationnels :
Description	
Type(s) d'action	Communication, information, sensibilisation ; Appui et/ou suivi en méthodologie et évaluation
Partenaire(s) d'action	
Outil(s) et support(s) utilisé(s)	
Communication et valorisation de l'action	
Evaluation de l'action	Indicateurs quantitatifs
Lieu(x) d'intervention	
Thème	Maintien dans l'emploi

Bénéficiaires	
Entreprises visées par l'action	Artisans et TPE (<10), PME (11-49 sal), Entreprises de plus de 50 salariés
Populations visées par l'action au sein de l'entreprise	Toutes populations
Secteurs d'activités	Tout secteur
Indicateurs de résultats	

Action 2
Risques Psychosociaux : identification, valorisation des outils existants et création d'outils pour améliorer les actions de prévention primaire

Titre	Risques Psychosociaux : identification, valorisation des outils existants et création d'outils pour améliorer les actions de prévention primaire
Année	2010
Porteur de l'action	ARACT MARTINIQUE Président : Guillaume de MEILLAC Directeur : Patrice LEMUS Z.I. Acajou Californie 97232 LE LAMENTIN Téléphone : 0596 66 67 60 Email : aract-martinique@anact.fr Site : www.martinique.aract.fr
Contexte	Le projet fait suite à un accord territorial sur le stress, il répond à l'émergence des Risques Psycho Sociaux (RPS) et à des demandes croissantes des entreprises. Les entreprises disposent de peu de connaissance sur les outils existants.
Objectif(s) de l'action	* Objectif général * Objectifs opérationnels - Favoriser la visibilité et l'accès aux outils de prévention des RPS
Description	Mise en place d'ateliers de sensibilisation inter ou intra entreprises
Type(s) d'action	Communication, information, sensibilisation ; Appui et/ou suivi en méthodologie et évaluation
Partenaire(s) d'action	Organisations patronales et syndicales
Outil(s) et support(s) utilisé(s)	- Guide ELVIE pour la prévention des RPS conçu par l'ARACT, - Fiches pratiques de l'INRS, - Mémento pour l'évaluation des risques, y compris les RPS dans le Document unique conçu par l'ARACT- Actes colloque RPS organisé par l'ARACT- Diaporamas sur les RPS, les concepts, les facteurs et effets
Communication et valorisation de l'action	Presse, cartons d'invitation, site internet, mailing
Evaluation de l'action	Indicateurs quantitatifs - Nombre de réunions d'information (+ de 10 en 4 ans) - Nombre d'articles, de publications (des supports de présentation ont été produits) - Nombre de personnes touchées (+ de 300)
Lieu(x) d'intervention	Dans les entreprises, à l'ARACT, ou dans des salles de conférence
Risques professionnels spécifiques	Risques Psychosociaux

Bénéficiaires	Entreprises, Autres, Fonction publique, Organisation syndicale, Organisation patronale
Entreprises visées par l'action	Artisans et TPE (<10), PME (11-49 sal), Entreprises de plus de 50 salariés
Populations visées par l'action au sein de l'entreprise	Toutes populations
Secteurs d'activités	Tout secteur
Indicateurs de résultats	Nombre de réunions d'information (+ de 10 en 4 ans) Nombre d'articles, de publications (des supports de présentation ont été produits) Nombre de personnes touchées (+ de 300)

OBJECTIF 2 : Développer des outils de connaissance et de suivi

ACTION 3
Prévention des risques liés aux CMR (Cancérogènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction), aux nuisances physiques (bruit, vibrations, ambiances thermiques…), et aux TMS (Troubles Musculosquelettiques)

Titre	Prévention des risques liés aux CMR (Cancérogènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction), aux nuisances physiques (bruit, vibrations, ambiances thermiques…), et aux TMS (Troubles Musculosquelettiques)
Année	2009-2012
Porteur de l'action	Direction des Risques Professionnels (DRP) de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique Président : Eugénie LIBER Directeur : Frantz LÉOCADIE (Directeur Général) Evelyne PARA (Directrice des Risques Professionnels) Place d'Armes, 97210 CEDEX 2 Le Lamentin Téléphone : 05 96 66 76 19 Email : prevention972@cgss-martinique.fr Site : www.cgss-martinique.fr
Contexte	Certaines pathologies trouvant leur origine en milieu de travail, sont liées à une exposition à des agents CMR, c'est-à-dire : Cancérogènes (pouvant provoquer ou favoriser la survenue de cancers), Mutagènes (pouvant produire ou augmenter la fréquence de défauts génétiques héréditaires), ou toxiques pour la Reproduction (pouvant altérer la fertilité de l'homme ou de la femme et/ou causer des malformations chez le fœtus). Tous les secteurs d'activité sont susceptibles d'être touchés : l'industrie chimique, mais aussi le secteur du bâtiment, l'industrie du bois, la métallurgie, l'agriculture, l'imprimerie, les professions médicales… Les cancers professionnels et les pathologies graves qui surgissent sont souvent le reflet d'expositions professionnelles antérieures. L'action menée sur le terrain, aujourd'hui, permettra d'éviter dans dix, vingt ou quarante ans, de nombreux autres cancers provoqués par les situations de travail actuelles. Les salariés de certaines activités sont particulièrement soumis aux nuisances physiques que sont le bruit, les vibrations, les températures extrêmes (froides ou chaudes), etc. Ces nuisances subies par les salariés, si elles sont durables ou intenses, sont un facteur de pénibilité au travail. L'employeur est tenu de mettre en place des mesures pour évaluer et compenser la pénibilité au travail. Les TMS se caractérisent par des douleurs affectant les muscles, les tendons et les nerfs, au niveau des articulations de certains membres, comme les épaules, les coudes, les poignets, ou encore les mains, elles peuvent devenir handicapantes et avoir des répercussions importantes sur la vie professionnelle et privée des personnes atteintes. Les TMS sont dus à divers facteurs de risques, parmi lesquels les facteurs

	professionnels occupent une place importante. Ils concernent la forte répétitivité des gestes dans certaines situations de travail, les postures de travail inconfortables et maintenues durant de longues périodes, ou encore les efforts excessifs liés aux manutentions manuelles de charges lourdes. Ces pathologies représentent aujourd'hui 85% des maladies professionnelles indemnisées par la Sécurité Sociale. Aussi, la prévention des TMS constitue un axe prioritaire en matière de santé au travail dans notre région. Les conséquences des TMS pour les entreprises sont loin d'être négligeables lorsque leurs salariés en sont atteints, car ces entreprises supportent directement un coût financier important par le biais de leurs cotisations « Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT/MP) ». A titre d'exemple, le coût moyen (soins + indemnisations des arrêts de travail) d'un TMS de l'épaule est évalué aujourd'hui à 30.000 euros. Par ailleurs, les TMS entraînent également une baisse de performance pour les entreprises (diminution de la productivité, de la qualité,…) et peuvent avoir un impact majeur en termes d'absentéisme, de turn-over, de difficultés de recrutement, de reclassement des victimes atteintes de TMS…
Objectif(s) de l'action	* Objectif général Diffuser les méthodes et outils d'aide : - au repérage et à la substitution des CMR, dans les secteurs professionnels les plus à risques, - à la réduction ou à la suppression de l'exposition aux nuisances physiques, - à la prévention des TMS * Objectifs opérationnels -Evaluer le niveau d'exposition des salariés, en situation réelle de travail, aux nuisances physiques (bruit, vibrations, ambiances thermiques…) et aux nuisances chimiques (dont les CMR), aux gestes répétitifs et aux contraintes posturales à l'origine de TMS, dans les secteurs professionnels les plus à risques. -Inciter les entreprises concernées à mettre en œuvre les mesures de prévention appropriées.
Description	* Organisation chaque année de campagnes de mesurage des niveaux d'exposition aux nuisances physiques et chimiques (dont les CMR) dans les entreprises relevant de secteurs ciblés par la DRP avec l'appui technique du laboratoire Interrégional de Chimie Toxicologie de la CARSAT Nord-Picardie et du Centre Interrégional de Mesures Physiques de la CARSAT d'Auvergne. Ces campagnes permettent : - l'évaluation du niveau d'exposition de salariés, à des postes de travail à risques, identifiés par les Contrôleurs de la DRP ou par les Médecins du Travail. - la préconisation de mesures de prévention et leur mise en œuvre avec un suivi et vérification par la DRP. Entre 2009 et 2012, 92 ont fait l'objet ont bénéficié de mesures chimiques, et 124 de mesures physiques. * Création de 3 dispositifs d'aides Financières Simplifiées (AFS) par la DRP de la CGSS pour aider les entreprises de moins de 50 salariés, à mettre en place des mesures pour : - réduire ou supprimer l'exposition des salariés aux risques chimique et CMR - réduire ou supprimer l'exposition des salariés aux nuisances physiques - Prévenir le risque d'apparition des TMS chez les salariés

	* Mise en place de formations: « Prévenir les risques liés à l'utilisation de produits chimiques et de CMR » et « Animer un projet de prévention des TMS » à destination des chefs d'entreprises: - appropriation et utilisation des outils existants Une formation « mettre en œuvre une démarche de prévention de la pénibilité au travail » intégrée à l'offre de stages * Proposition d'un accompagnement aux entreprises: - mise à disposition gratuite par la DRP pour les entreprises, d'une documentation très riche, informative, technique ou juridique, relative à la sécurité et la santé au travail : publications, affiches, audiovisuels, etc.(documentation majoritairement élaborée par l'INRS (Institut National de recherche et de Sécurité), et en partie créé par la DRP également) - Accompagnement par la DRP des entreprises dans la prévention de la pénibilité pour les salariés particulièrement exposés aux nuisances physiques et chimiques: soutien financier par la DRP via le « Fonds national de soutien relatif à la pénibilité » au projet contribuant à prévenir la pénibilité au sein des entreprises * Contribution de la DRP à l'élaboration et à la diffusion de FAR (Fiche d'Aide au Repérage) et de FAS (Fiches d'Aide à la Substitution) de produits CMR, dans des secteurs ciblés. Les FAR aident les entreprises à repérer si elles sont concernées par un agent cancérogène, à quel poste, à quelle fréquence, etc. Les FAS renseignent les entreprises sur les différentes solutions qui s'offrent à elles, lorsqu'un agent cancérogène est repéré.
Type(s) d'action	Documentation ; Communication, information, sensibilisation ; Appui et/ou suivi en méthodologie et évaluation ; Travail en réseau ; Actions liées à la réglementation ; Production, analyse ou valorisation d'outil ; Formation ; Etude et recherche ; Etude de besoins - diagnostic
Partenaire(s) d'action	Services Interprofessionnels de Santé au Travail
Outil(s) et support(s) créé(s)	**Fiches pratiques d'aide au repérage (FAR)** Guide CARSAT, Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSSM) et autres services de la CGSSM Fiches pratiques d'aide au repérage (FAR) : méthodes de repérage *http://www.cgss-martinique.fr/employeurs/prevention-des-risques-professionnels/votre-conseil-et-votre-expertise-personnalises_3.php* **Fiches d'Aide à la substitution (FAS)** Guide CARSAT, Direction des Risques Professionnels de la Caisse de Sécurité Sociale de la Martinique (CGSSM) et autres services de la CGSSM Les Fiches d'Aide à la substitution (FAS) présentent les mesures pour réduire le risque *http://www.cgss-martinique.fr/employeurs/prevention-des-risques-professionnels/votre-conseil-et-votre-expertise-personnalises_3.php* **Spots « Prévention des TMS »** Vidéo CARSAT, Direction des Risques Professionnels de la Caisse de Sécurité Sociale de la Martinique (CGSSM) et autres services de la CGSSM, 2009 Les différents spots « Prévention des TMS » présentent des témoignages de salariés et de responsables de 7 entreprises où des mesures de prévention ont été mises en place.

	Spots en ligne de 3 mm *http://www.cgss-martinique.fr/employeurs/prevention-des-risques-professionnels/semaine-de-la-prevention-des-tms-2009_2.php* **Recueil « Maîtrise des risques liés aux manutentions manuelles et aux troubles musculosquelettiques - Exemples de réalisations dans des entreprises martiniquaises »** Guide CARSAT, Direction des Risques Professionnels de la Caisse de Sécurité Sociale de la Martinique (CGSSM) et autres services de la CGSSM, 2012 Ce recueil « Maîtrise des risques liés aux manutentions manuelles et aux troubles musculosquelettiques - Exemples de réalisations dans des entreprises martiniquaises » met en valeur trente exemples de bonnes pratiques dans des secteurs variés, pour inciter les autres entreprises à mettre également en place ce types de mesures. Revue illustrée 76 p. *http://www.cgss-martinique.fr/employeurs/prevention-des-risques-professionnels/votre-recherche-documentaire-sur-les-risques-professionnels_2.php* **Dossier d'information cancers** Ouvrage CARSAT, Direction des Risques Professionnels de la Caisse de Sécurité Sociale de la Martinique (CGSSM) et autres services de la CGSSM, 2012 Le dossier d'information cancers a pour objectif d'informer les chefs d'entreprises sur le risque de cancers professionnels dans leur entreprise. Il présente les témoignages de 7 d'entre eux ayant mis en place des mesures réussies de prévention. Revue illustrée 48 p. *http://www.cgss-martinique.fr/employeurs/prevention-des-risques-professionnels/votre-conseil-et-votre-expertise-personnalises_3.php* **Articles dans la Revue « Prévenir » de la DRP-CGSSM** Article CARSAT, Direction des Risques Professionnels de la Caisse de Sécurité Sociale de la Martinique (CGSSM) et autres services de la CGSSM Les articles dans la Revue « Prévenir » de la DRP-CGSSM sont relatifs à la sensibilisation des salariés et chefs d'entreprises *http://www.cgss-martinique.fr/employeurs/telechargements-employeur/telechargements.php* **Recueil « Prévention des cancers professionnels - Exemples de réalisations dans des entreprises martiniquaises »** Ouvrage CARSAT, Direction des Risques Professionnels de la Caisse de Sécurité Sociale de la Martinique (CGSSM) et autres services de la CGSSM, 2012 Ce recueil « Prévention des cancers professionnels - Exemples de réalisations dans des entreprises martiniquaises » présente 19 exemples de bonnes pratiques dans des secteurs variés, pour inciter les autres entreprises à mettre également en place ce types de mesures. Revue illustrée 48 p. *http://www.cgss-martinique.fr/employeurs/prevention-des-risques-professionnels/votre-recherche-documentaire-sur-les-risques-professionnels_2.php*

Communication et valorisation de l'action	- Réunions avec les entreprises concernées - Mailings pour inciter les chefs d'entreprises à s'inscrire aux différentes formations animées par la DRP de la CGSS - Articles dans la presse régionale pour sensibiliser les entreprises - Articles dans la revue Trimestrielle « Prévenir les risques du métier » de la DRP-CGSSM - Conférences lors des 3 éditions du Salon Santé-Sécurité au travail organisé par la DRP. - Annonce de la sortie des Recueils dans la presse - Diffusion des spots « Prévention des TMS » sur les chaînes locales plusieurs fois par jour pendant une semaine
Evaluation de l'action	• Entre 2009 et 2012, 92 ont fait l'objet ont bénéficié de mesures chimiques, et 124 de mesures physiques. *Dans le cadre des 3 dispositifs d'aides Financières Simplifiées (AFS) créées par la DRP de la CGSS pour aider les entreprises de moins de 50 salariés, à mettre en place des mesures pour : - réduire ou supprimer l'exposition des salariés aux risques chimique et CMR : 8 entreprises ont été aidées entre 2009 et 2012, - réduire ou supprimer l'exposition des salariés aux nuisances physiques : 7 entreprises ont été aidées entre 2009 et 2012, - Prévenir le risque d'apparition des TMS chez les salariés : 35 entreprises ont été aidées entre 2009 et 2012. * Une quarantaine de personnes sont accueillis et formées chaque année dans le cadre des formations destinées aux chefs d'entreprises pour apprendre à évaluer les risques CMR et TMS *** Documentation:** - Entre 2009 et 2012, 5 500 documents sur le risque CMR ont été diffusés par la DRP aux entreprises, et 12 300 sur le risque TMS. - Deux recueils de bonnes pratiques ont été élaborés par la DRP et distribués aux organisations patronales, aux entreprises et mis en ligne sur le site internet de la CGSS. De nombreux exemples de réalisations exemplaires d'entreprises martiniquaises y sont présentées : la situation de départ, les mesures mises en œuvre et les résultats. -Elaboration et diffusion de FAR (Fiche d'Aide au Repérage) et de FAS (Fiches d'Aide à la Substitution) de produits CMR, dans des secteurs ciblés: 44 FAR et 34 FAS - Un dossier d'information sur les cancers avec 7 témoignages d'entreprises locales ayant mis en place des actions efficaces de prévention distribué aux entreprises et syndicats professionnels en 2010. - Lors de la semaine TMS en 2009, 7 reportages réalisés par la DRP diffusés sur les deux chaînes locales de télévision. Ces reportages montrent des exemples de réalisations réussies, afin d'inciter d'autres entreprises à prévenir les TMS. - Une Enquête-Questionnaire a été réalisée par la DRP entre 2010 et 2012 pour faire le portrait de la santé musculosquelettique des salariés de secteurs ciblés exposés à des risques de TMS, et dépister le plus tôt possible les situations de travail contraignantes. Cette enquête a été réalisée en partenariat avec les médecins du travail. CMR : Un recueil valorisant des exemples réussis de mesures en entreprises a été réalisé afin d'inciter d'autres établissements à entamer une démarche

	de prévention du risque de cancers professionnels. Des établissements de deux secteurs ciblés ont fait l'objet d'enquêtes : la plasturgie, pour l'agent CMR Styrène, et la Réparation automobile, pour les émissions de Diesel. TMS : un état des lieux de la sinistralité en Martinique et un plan d'action régional pour engager une action de mobilisation de 2014 à 2017. Le plan qui a été conçu comporte 2 volets : un volet stratégique définissant les modalités d'approche des entreprises ciblées, un volet relatif aux modalités d'action pour s'assurer de la progression des entreprises ciblées. 44 entreprises, particulièrement concernées par la problématique des TMS, seront suivies individuellement à partir de 2014
Justification de l'action	Recherche / biblio / étude / statistiques
Thématiques santé au travail	Risque professionnel spécifique
Risques professionnels spécifiques	Risque chimique, Risques Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR), Troubles Musculo Squelettiques, Risques Psychosociaux, Bruit
Risques professionnels précision	Ambiances thermiques, vibrations
Bénéficiaires	Entreprises
Entreprises visées par l'action	Artisans et TPE (<10), PME (11-49 sal), Entreprises de plus de 50 salariés
Populations visées par l'action au sein de l'entreprise	Toutes populations
Secteurs d'activités	Tous secteurs
Indicateurs de suivi	- Nombre de FAR-FAS diffusées - Nombre d'entreprises touchées par les campagnes de mesurage de nuisances physiques et chimiques: en 2012 : 63, - Nombre d'interventions ergonomiques et d'études de postes réalisées suite à l'Enquête-Questionnaire

Action 4 : Démultiplication des actions de formation et de professionnalisation en matière de santé, sécurité et de conditions de travail

Titre	Démultiplication des actions de formation et de professionnalisation en matière de santé, sécurité et de conditions de travail
Porteur de l'action	ARACT MARTINIQUE Président : Guillaume de MEILLAC Directeur : Patrice LEMUS Z.I. Acajou Californie 97232 LE LAMENTIN Téléphone : 0596 66 67 60 Email : aract-martinique@anact.fr Site : www.martinique.aract.fr
Contexte	Cette action répond aux demandes croissantes de nouveaux publics. Il existe peu de connaissance du public ou de l'à priori sur la relation Travail et effets sur la santé et également peu de connaissances du public sur les moyens à mettre en œuvre.
Objectif(s) de l'action	*Objectif général - Favoriser l'acculturation par le plus grand nombre de personnes aux questions de santé, sécurité et de conditions de travail afin de faciliter la mise en œuvre d'actions de prévention
Description	Animation d'ateliers / séminaires, colloques sur les thématiques: - Les Troubles Musculosquelettiques (TMS) - Les Risques Psycho Sociaux (RPS) - Egalité & Mixité professionnelle - Age et usure professionnelle
Année de départ	2010
Année de fin	2010
Public(s)	Adultes 18-55 ans ; Personnes de plus de 55 ans ; Autre profession
Nombre de personnes concernées	plus de 500 personnes
Type(s) d'action	Communication, information, sensibilisation
Partenaire(s) d'action	Centres de santé au travail, DRDFE Mutuelles Réseau des ARACTs & ANACT Entreprises bénéficiaires (France Telecom notamment)
Outil(s) et support(s) utilisé(s)	- Guide ELVIE ARACT, - Résultat étude exposition aux TMS ARACT Martinique, monographies sur la pénibilité ARACT, - Diaporamas sur les risques professionnels et la prévention des risques, diaporamas sur les RSP, sur les TMS, sur l'égalité & la mixité professionnelle,
Outil(s) et support(s) créé(s)	**Brochure** Brochure ARACT Martinique **Rapport** Rapport ARACT Martinique Le document présente une synthèse des enquêtes menées

Communication et valorisation de l'action	Cartons d'invitation, presse, mailing
Secteur d'activité	Autre, Lieu de travail
Thématiques santé au travail	Evaluation des risques
Bénéficiaires	Entreprises, Fonction publique, Organisation syndicale, Organisation patronale
Entreprises visées par l'action	Artisans et TPE (<10), PME (11-49 sal), Entreprises de plus de 50 salariés
Populations visées par l'action au sein de l'entreprise	Toutes populations
Secteurs d'activités	Tout secteur
Indicateurs de résultats	Nombre d'ateliers, séminaires, Nombre de personnes présentes

OBJECTIF 3 : Agir sur la formation

Action 5
Agir sur la formation initiale et continue, et tout au long de la vie professionnelle

Titre	Agir sur la formation initiale et continue, et tout au long de la vie professionnelle
Année	2009-2012
Porteur de l'action	Direction des Risques Professionnels (DRP) de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique Président : Eugénie LIBER Directeur : Frantz LÉOCADIE (Directeur Général) Evelyne PARA (Directrice des Risques Professionnels) Place d'Armes, 97210 CEDEX 2 Le Lamentin Téléphone : 05 96 66 76 19 Email : prevention972@cgss-martinique.fr Site : www.cgss-martinique.fr
Contexte	Formation initiale : Les jeunes embauchés sont une population particulièrement à risque en matière d'accidents du travail. Afin de préparer les jeunes à la prévention des risques professionnels dans leurs futurs emplois, un partenariat entre la Direction des Risques Professionnels de la CGSS, le rectorat de l'Académie de Martinique et l'Institut National de Recherche et Sécurité (INRS) a été mis en place depuis 1992. Il s'agit d'un partenariat régional découlant d'accords nationaux entre le Ministère de l'Education Nationale et la Caisse nationale de l'Assurance maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS). Ce partenariat permet d'intégrer dans les formations professionnelles des lycéens et apprentis, l'enseignement de la Santé et de la Sécurité au Travail. Ainsi ces jeunes seront formés, par des personnes habilitées, au SST (Sauvetage Secourisme du Travail), au PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique en Industrie-Bâtiment-Commerce et en Secteur Sanitaire et Social), au Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES), à l'Habilitation Électrique, au Travail en hauteur, et à l'EvRP (Evaluation des Risques Professionnels) dans le cadre des dispositifs «Synergie » Bois, BTP, Garages automobiles, coiffure, hôtellerie et restauration, … Formation continue : La formation des acteurs de l'entreprise est essentielle dans une démarche pérenne de prévention des risques professionnels et de management de la Santé-Sécurité au Travail. Les accidents du travail et les maladies professionnelles sont des dysfonctionnements que l'entreprise doit apprendre à gérer et à maîtriser. Ils ne sont pas une fatalité. Les formations à la prévention des risques professionnels peuvent contribuer de manière efficace à identifier, à réduire ces risques, et à accroître durablement les performances de chaque entreprise. La Direction des Risques Professionnels de la CGSS propose chaque année depuis 1990, de nombreuses formations gratuites, sur des thèmes de prévention variés pour toutes les entreprises et également des stages spécifiques pour les secteurs particulièrement à risques.
Objectif(s) de l'action	* Objectif général

	Permettre aux élèves, salariés et chefs d'entreprises d'accéder aux formations nécessaires pour leur permettre de réduire les risques professionnels auxquels ils ont ou seront soumis. * Objectifs opérationnels - Intégrer l'enseignement de la santé et sécurité au travail dans les lycées professionnels et technologiques, dans les établissements de l'enseignement agricole et les centres de formation des apprentis. - Inciter à la mise en place de formations en santé sécurité au travail dans les dispositifs de formation continue. - Aider et accompagner les entreprises de secteurs professionnels ciblés (notamment : BTP, Agriculture, Intérim, Aide et Soins à domicile, Mise en propreté, Collecte et traitement des déchets, Hôtellerie-Restauration, Désinfection-Dératisation-Désinsectisation…), dans l'identification et la maîtrise de leurs risques.
Description	* Signature d'une Convention de partenariat entre la Direction des Risques Professionnels de la CGSS, et le Rectorat de l'Académie de Martinique(convention renouvelée régulièrement): - développer les connaissances des enseignants et formateurs qui préparent les élèves et apprentis à un diplôme professionnel ou technologique du niveau V au niveau II intégrant des compétences en santé sécurité au travail. 1000 élèves sont formés en moyenne chaque année - Mise en place du dispositif « Synergie Ecole-Entreprise-Prévention »,lors des stages réalisés en entreprise par les élèves de filières BTP, Travail du Bois et Maintenance automobile. - Offre de formation continue proposée à l'ensemble des entreprises de la Martinique. Destinée à apporter les compétences organisationnelles, méthodologiques ou techniques à tous les niveaux hiérarchiques (personnel de direction, encadrement, opérateurs…) et aux instances représentatives du personnel (DP, CHSCT) pour une identification, évaluation et maîtriser des risques généraux ou spécifiques à leurs professions et métiers. Formations en intra, en fonction des demandes et besoins spécifiques des entreprises. - Formation d'un réseau de formateurs d'entreprises et d'organismes de formation dans le domaine de la santé sécurité au travail et signature de convention pour des formations dans ce domaine proposées à l'ensemble des entreprises. Animation de ce réseau par la DRP. - Création d'aides Financières Simplifiées (AFS) par la DRP de la CGSS pour aider les entreprises de moins de 50 salariés à mettre en place des mesures pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail des salariés. Risques spécifiques ciblés (TMS, RPS, etc.) ou un secteur spécifique (BTP, Agriculture, Aide à domicile, etc.).
Type(s) d'action	Production, analyse ou valorisation d'outil ; Formation ; Documentation ; Communication, information, sensibilisation ; Appui et/ou suivi en méthodologie et évaluation
Partenaire(s) d'action	•Rectorat de l'Académie de Martinique •L'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de Martinique •Organismes de formation
Outil(s) et support(s) créé(s)	**Catalogue annuel des formations mises en place par la DRP de la CGSS** Brochure Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité

	Sociale Martinique, Mise à jour annuelle Ce catalogue annuel des formations mises en place par la DRP de la CGSS fait une présentation du contenu pédagogique de l'ensemble des formations, le planning des stages, et la fiche d'inscription. *http://www.cgss-martinique.fr/employeurs/prevention-des-risques-professionnels/la-formation--de-vos-salaries-aux-risques-professionnels.php* **Articles dans la Revue « Prévenir »** Article Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique Les articles dans la Revue « Prévenir » de la DRP-CGSSM vise la sensibilisation des salariés et chefs d'entreprises. *http://www.cgss-martinique.fr/employeurs/telechargements-employeur/telechargements.php*
Evaluation de l'action	*Dispositif « Synergie Ecole-Entreprise-Prévention" Entre 2009 et 2012, 109 élèves de la filière bois, 85 dans le BTP et 129 dans la Maintenance Automobile ont été formés à Synergie. Soit un total de 323 élèves. *Réseau de formateurs d'entreprises et d'organismes de formation dans le domaine de la santé sécurité au travail En moyenne 8 000 salariés et chefs d'entreprises sont formés chaque année par la DRP et les formateurs conventionnés.
Lieu(x) d'intervention	Entreprises relevant de tous secteurs d'activité Lycées techniques et professionnels Organismes de formation
Justification de l'action	Recherche / biblio / étude / statistiques, Retour d'expérience significative
Thématiques santé au travail	Evaluation des risques, Risque professionnel spécifique, Accidents
Risques professionnels spécifiques	Risque chimique, Risques Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR), Troubles Musculo Squelettiques, Risques Psychosociaux, Risque routier, Bruit, Risque émergent, Autres
Risques professionnels précision	Risques spécifiques à certains métiers
Bénéficiaires	Entreprises, Préventeurs, Organismes de formation, Autres, Fonction publique, Organisation syndicale, Organisation patronale
Entreprises visées par l'action	Artisans et TPE (<10), PME (11-49 sal), Entreprises de plus de 50 salariés
Populations visées par l'action au sein de l'entreprise	Toutes populations
Secteurs d'activités	Tous secteurs

Indicateurs de résultats	- Nombre de stagiaires formés dans le cadre de la formation initiale : 1383 élevés formés en 2012, 1112 de stagiaires en 2013 (objectif de 1 100) - Nombre de stagiaires formés dans le cadre de la formation continue : 8250 salariés et chefs d'entreprises formés en 2012, 7207 salariés en 2013 (objectif de 8 000) - Pourcentage de satisfaction des participants aux sessions de formation animées par la DRP de la CGSS : 93% de stagiaires satisfaits en 2012, 98 % en 2013 (objectif de 80%).

AXE 2

Poursuivre une politique active de prévention des Risques Professionnels

OBJECTIF 4 : renforcer la prévention en direction de certains risques, secteurs et Publics prioritaires

Action 6.1
Prévention des risques chimiques et CMR - sensibilisation des entreprises sur le risque amiante

Titre	Prévention des risques chimiques et CMR - sensibilisation des entreprises sur le risque amiante
Année	2013
Porteur de l'action	Direction de l'Emploi de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Directeur : Ronan LEAUSTIC Centre Delgrès - Route de la Pointe des Sables, 97263 Fort-de-France Téléphone : 05 96 71 15 84 Email : geraldine.catsivelas@dieccte.gouv.fr Site : http://www.martinique.dieccte.gouv.fr/
Contexte	Suite à l'évolution des connaissances apportée par la campagne META (2009), les premières recommandations de l'instruction DGT 2011/10 du 23 novembre 2011 et la note méthodologique du 23 février 2012, et enfin, dans le cadre de la réforme réglementaire de la protection des travailleurs exposés à l'amiante qui s'en est suivie (décret du 4 mai 2012 et ses arrêtés d'application), la DIECCTE Martinique engage un programme d'actions de sensibilisation des professionnels à la prévention du risque amiante.
Objectif(s) de l'action	* Objectif général Améliorer la prise en compte et la prévention du risque amiante dans les entreprises du BTP et des professions exposées en Martinique * Objectifs opérationnels Sensibiliser les acteurs de l'entreprise aux nouvelles obligations réglementaires en matière de prévention du risque amiante, et leur intégration dans les pratiques professionnelles
Description	* Envoi d'une lettre de sensibilisation à la maîtrise d'ouvrage (privée et publique) présentant la réforme réglementaire, son impact sur le dimensionnement des chantiers, et l'engagement de leur responsabilité. * Organisation en octobre 2013 d'un séminaire d'une demi-journée à la prévention du risque amiante : - Public visé : maîtres d'ouvrages privés et publics, entreprises de retrait (MBE, SOGEDEX, autres entreprises à cibler (couvertures, bardage, rénovation extérieures), entreprises du BTP (sous-section 4 / second œuvre : plombiers-clim, électricien, maçon, peintres, couvreurs, canalisateurs…), coordonnateurs, bureaux de contrôles, préventeurs

	- Objectifs : - sensibiliser les maîtres d'ouvrage sur leur obligation d'évaluation des risques, en insistant sur les obligations de repérages, - sensibiliser les entreprises sur les obligations d'évaluation des risques et de prévention du risque amiante sous-section 3 et sous-section 4
Durée	4 mois (juillet octobre 2013)
Public(s)	Autre profession ; Autre Maîtres d'ouvrages privés et publics, entreprises de retrait (MBE, SOGEDEX, autres entreprises à cibler (couvertures, bardage, rénovation extérieures), entreprises du BTP (sous-section 4 / second œuvre : plombiers-clim, électricien, maçon, peintres, couvreurs, canalisateurs…), coordonnateurs, bureaux de contrôles, préventeurs
Type(s) d'action	Communication, information, sensibilisation ; Actions liées à la réglementation
Partenaire(s) d'action	Direction Générale du Travail, Agence Régionale de Santé Martinique (ARS), Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL)
Lieu(x) d'intervention	Palais des congrès de Madiana - Schoelcher
Justification de l'action	Retour d'expérience significative, Evolution réglementaire
Risques professionnels spécifiques	Risques Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR)
Risques professionnels précision	Amiante
Bénéficiaires	Entreprises, Préventeurs, Fonction publique
Entreprises visées par l'action	Artisans et TPE (<10), PME (11-49 sal), Entreprises de plus de 50 salariés
Populations visées par l'action au sein de l'entreprise	Toutes populations
Secteurs d'activités	Administration publique, Construction et génie civil
Indicateurs de départ	- Nombre d'entreprises concernées en Martinique (SS-section 3 et 4) : (indicateur à renseigner) : - Nombre de plans de retrait reçus par an : 60- Nombre de mode opératoires reçus par an : (indicateurs à renseigner)
Indicateurs de suivi	- Nombre de plans de retrait reçus par an : 60- Nombre de mode opératoires reçus par an : (indicateurs à suivre)
Indicateurs de résultats	- Nombre de participants au séminaire/ nombre d'entreprises concernées - Évolution du nombre de plans de retrait reçus par an - Évolution du nombre de mode opératoires reçus

Action 6.2
Prévention du risque chimique et CMR (Cancérogène, Mutagène et Toxique pour la Reproduction)

Titre	Prévention du risque chimique et CMR (Cancérogène, Mutagène et Toxique pour la Reproduction)
Année	2012
Porteur de l'action	Direction des Risques Professionnels (DRP) de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique Président : Eugénie LIBER Directeur : Frantz LÉOCADIE (Directeur Général) Evelyne PARA (Directrice des Risques Professionnels) Place d'Armes, 97210 CEDEX 2 Le Lamentin Téléphone : 05 96 66 76 19 Email : prevention972@cgss-martinique.fr Site : www.cgss-martinique.fr
Action reconduite	oui
Thème(s)	Santé au travail
Financeur(s)	Assurance Maladie
Contexte	Certaines pathologies trouvant leur origine en milieu de travail, et sont liées à une exposition à des agents CMR, c'est-à-dire : Cancérogènes (pouvant provoquer ou favoriser la survenue de cancers), Mutagènes (pouvant produire ou augmenter la fréquence de défauts génétiques héréditaires), ou toxiques pour la Reproduction (pouvant altérer la fertilité de l'homme ou de la femme et/ou causer des malformations chez le foetus). Tous les secteurs d'activité sont susceptibles d'être touchés : l'industrie chimique, mais aussi le secteur du bâtiment, l'industrie du bois, la métallurgie, l'agriculture, l'imprimerie, les professions médicales… Les cancers professionnels et les pathologies graves qui surgissent sont souvent le reflet d'expositions professionnelles antérieures. L'action menée sur le terrain, aujourd'hui, permettra d'éviter dans dix, vingt ou quarante ans, de nombreux autres cancers provoqués par les situations de travail actuelles.
Objectif(s) de l'action	* Objectif général Développer une politique de prévention globale et renforcée en direction des produits cancérogènes Mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR). Réduire les risques d'exposition des salariés aux agents chimiques dangereux et CMR, afin d'éviter la survenance de maladies professionnelles y compris les cancers. * Objectifs opérationnels - Contrôler les plans de retrait et les conditions d'exécution de chantiers de désamiantage. - Accompagner les entreprises de secteurs ciblés dans l'identification et la substitution, ou la réduction de l'exposition aux produits CMR (suivi de fiches CMR d'entreprises) ;
Description	Un plan de retrait est un document réalisé par l'entreprise chargée des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante. Ce document énumère les modes opératoires, les mesures de protection collective et individuelle qui seront mis en œuvre par l'entreprise afin de prévenir les risques d'inhalation d'amiante par ses salariés et les risques exportés à l'environnent immédiat du chantier.

	Sur la période considérée, 2009-2012, 142 plans de retrait Amiante ont été examinés, et 116 de ces plans ont fait l'objet d'une analyse approfondie. 29 visites de chantier de désamiantage ont été effectuées, afin de vérifier la mise en œuvre effective des procédures et techniques décrites dans les plans de retrait reçus. 576 entreprises ont fait l'objet d'une lettre précisant les précautions à prendre lors de leurs interventions, concernant : •La formation spécifique des travailleurs •L'établissement des modes opératoires et des plans de retrait •Le repérage exhaustif des matériaux et produits contenant de l'amiante 39 lettres de sensibilisation ont été envoyées aux Maîtres d'ouvrage et 10 réunions se sont tenues avec eux suite à l'examen des plans de retrait. Une « Matinée Amiante », a été organisée le 25 Novembre 2011 par la DRP de la CGSS avec le S.Y.R.T.A (Syndicat du Retrait et du Traitement de l'amiante et des autres polluants). Cette matinée a permis de sensibiliser 60 acteurs locaux. Les entreprises de secteurs ciblés (bois, pressings, prothésistes dentaires, etc.) ont été accompagnées dans l'identification et la substitution ou la réduction de l'exposition de leurs salariés aux produits chimiques et CMR. Ainsi, les contrôleurs de sécurité de la DRP de la CGSS, se sont rendus dans ces entreprises afin d'élaborer des fiches CMR. Ces fiches recensent par entreprise, les agents CMR auxquels sont exposés les salariés, les mesures déjà mises en place et les mesures restant nécessaires. Une fois le produit substitué ou réduit à son plus bas niveau d'exposition, grâce à l'accompagnement de la DRP et aux actions de l'entreprise, la fiche est clôturée. 56 fiches CMR ont été ouvertes par la DRP. 49 d'entre elles ont été clôturées. 3 réunions ont été tenues avec les Médecins du Travail pour définir les modalités d'élaboration et de transmission de fiches CMR spécifiques SIST. 7 réunions ont été tenues avec les Médecins du Travail pour la mise en œuvre des fiches individuelles d'exposition pour les salariés exposés aux CMR et la réalisation d'un logiciel à diffuser au sein des entreprises pour l'établissement de ces fiches. La coordination régionale du réseau des SiST et de la DRP de Martinique a permis aux Médecins du travail d'ouvrir 24 Fiches CMR. 15 fiches ont été clôturées. Afin de permettre aux chefs d'entreprises d'apprendre à évaluer les risques CMR et surtout à les prévenir, la DRP leur propose depuis plusieurs années, la formation « Prévenir les risques liés à l'utilisation de produits chimiques et de CMR ». Lors de cette formation, les stagiaires apprennent à utiliser les méthodes et outils existants. Une vingtaine de personnes sont formées chaque année. Un dossier d'information sur les cancers avec 7 témoignages d'entreprises locales ayant mis en place des actions efficaces de prévention a été distribué aux entreprises et syndicats professionnels. Un recueil de bonnes pratiques a été élaboré par la DRP et distribué aux organisations patronales, aux entreprises et mis en ligne sur le site internet de la CGSS. 19 exemples de réalisations exemplaires d'entreprises martiniquaises y sont présentées : la situation de départ, les mesures mises en œuvre et les résultats. Une Aide Financière Simplifiée (AFS) a été créée par la DRP de la CGSS pour aider les entreprises de moins de 50 salariés, à mettre en place des mesures pour réduire ou supprimer l'exposition des salariés au risque chimique.

Type(s) d'action	Production, analyse ou valorisation d'outil ; Formation ; Etude de besoins - diagnostic ; Documentation ; Communication, information, sensibilisation ; Appui et/ou suivi en méthodologie et évaluation
Partenaire(s) d'action	SiST
Communication et valorisation de l'action	-Mailings pour inciter les chefs d'entreprises à s'inscrire à la formation « Prévenir les risques liés à l'utilisation de produits chimiques et de CMR » animée par la DRP de la CGSS -Articles dans la presse régionale pour sensibiliser les entreprises -Conférences lors des 2 premières éditions du Salon Santé-Sécurité au travail organisé par la DRP. -Annonce de la sortie du dossier d'information sur les cancers et du Recueil dans la presse -Réunions avec les entreprises concernées
Justification de l'action	Recherche / biblio / étude / statistiques, Métrologie
Thématiques santé au travail	Evaluation des risques, Risque professionnel spécifique
Risques professionnels spécifiques	Risque chimique, Risques Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR)
Bénéficiaires	Entreprises, Organisation patronale
Entreprises visées par l'action	Artisans et TPE (<10), PME (11-49 sal), Entreprises de plus de 50 salariés
Populations visées par l'action au sein de l'entreprise	Toutes populations
Secteurs d'activités	Activités financières et d'assurance, Autres industries, Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles, Construction et génie civil, Industrie chimique, Industrie de cokéfaction et raffinage, Métallurgie, Travail du bois
Indicateurs de résultats	- Nombre de fiches CMR ouvertes : 80 - Nombre de fiches CMR clôturées : 24 - Nombre de salariés soustraits à l'exposition : 289 - Nombre de plans de retrait Amiante analysés : 116 - Nombre de chantiers de désamiantage visités : 29

Action 6.3

Promouvoir la substitution des substances CMR dans les pressings de Martinique

Titre	Promouvoir la substitution des substances CMR dans les pressings de Martinique
Année	2010
Porteur de l'action	Direction de l'Emploi de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Directeur : Ronan LEAUSTIC Centre Delgrès - Route de la Pointe des Sables, 97263 Fort-de-France Téléphone : 05 96 71 15 84 Email : geraldine.catsivelas@dieccte.gouv.fr Site : http://www.martinique.dieccte.gouv.fr/
Contexte	Les travaux de nettoyage à sec, effectués dans les pressings exposent les salariés à une substance nocive pour leur santé : le perchloroéthylène .Ce produit est actuellement suspecté d'être un produit cancérigène (CMR de catégorie 3).
Objectif(s) de l'action	Objectif général: - Limiter, voire supprimer l'exposition des salariés travaillant dans ce secteur des substances suspectées d'être un produit CMR Objectifs opérationnels: - Effectuer des contrôles de l'application des réglementations auprès des entreprises du secteur « Pressing », en ciblant les cancérogènes les plus utilisés
Description	Envoi d'une lettre type d'observations dans toutes les entreprises de ce secteur en Martinique. Les observations portaient sur le danger de cette substance, les obligations relatives à la prévention des risques chimiques et CMR, invitaient les entreprises à substituer le Perchloroéthylène par un autre produit ou procédé qui n'engendrera pas de nouveaux risques pour les travailleurs.
Année	2010
Outil(s) et support(s) créé(s)	
Risques professionnels spécifiques	Risques Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR)
Risques professionnels précision	Perchlorethylène
Bénéficiaires	Entreprises
Entreprises visées par l'action	Artisans et TPE (<10), PME (11-49 sal)
Populations visées par l'action au sein de l'entreprise	Direction
Secteurs d'activités	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles

Action 6.4
Prévention du risque chimique et CMR – Evaluation des risques professionnels liés aux activités de soudage à la Martinique

Titre	Prévention du risque chimique et CMR – Evaluation des risques professionnels liés aux activités de soudage à la Martinique
Année	2012
Porteur de l'action	Service Interprofessionnel de Santé au Travail de la Martinique 8 rue des Arts et Métiers ZFU Dillon Stade, 97200 Fort-de-France
Contexte	Les activités de soudage sont présentes dans de nombreux secteurs d'activité : métallurgie, armatures métalliques, fabrication de charpentes ou de structures métalliques, carrosseries, tuyauteries… Au niveau local, il existait peu de données sur l'exposition des salariés aux fumées de soudage. Toutefois, les fumées de soudage étant classées comme substance CMR, nous avons décidé de mener une étude sur l'évaluation du risque lié aux fumées de soudage auprès de nos entreprises adhérentes. Le présent projet s'inscrit dans le cadre de la politique publique de réduction des risques CMR
Objectif(s) de l'action	* Objectif général - Evaluer le risque chimique lié aux activités de soudage à la Martinique * Objectifs opérationnels - Effectuer un état des lieux des pratiques de soudage sur le territoire : techniques et métaux utilisés - Déterminer le niveau d'exposition aux fumées de soudage dans les entreprises sélectionnées et le comparer aux valeurs limites d'exposition professionnelle en vigueur. - Formuler des recommandations et inciter à la mise en place de mesures de prévention pour réduire le risque lié à l'inhalation de fumées de soudage. - Mettre en place des actions d'information et sensibilisation employeurs et salariés sur le risque chimique lié aux fumées de soudage.
Description	- Sélection d'entreprises représentatives de l'activité de soudage au sein de nos entreprises adhérentes par les médecins du travail. - Réalisation de prélèvements d'atmosphère au poste de travail pour l'évaluation quantitative du risque. - Sous-traitance des analyses au laboratoire de toxicologie professionnelle. - Rédaction d'un rapport d'évaluation des risques pour chaque entreprise ayant fait l'objet de prélèvement - Etablissement d'un état des lieux des pratiques observées dans les entreprises sélectionnées pour cette étude. - Animation d'un atelier pour informer sur les résultats de l'étude et informer les entreprises sur les risques et les mesures de prévention à mettre en place

Nombre de personnes concernées	13 dirigeants d'entreprises, 73 salariés exposés
Type(s) d'action	Etude et recherche ; Communication, information, sensibilisation
Partenaire(s) d'action	Laboratoire de toxicologie de Nantes : TOXILABO pour les analyses ARACT Martinique: atelier sur le risque soudage
Outil(s) et support(s) utilisé(s)	Réalisation des prélèvements : cassettes quartz tarée et pompe de prélèvement APEX Pour l'atelier CMR : Diaporamas conçus par l'ARACT et le SIST ainsi que des films INRS
Outil(s) et support(s) créé(s)	Diaporama atelier soudage
Communication et valorisation de l'action	Atelier sur le risque CMR: ARACT et SIST
Thématiques santé au travail	Risque professionnel spécifique
Risques professionnels spécifiques	Risques Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR)
Bénéficiaires	Entreprises, Préventeurs
Entreprises visées par l'action	Artisans et TPE (<10), PME (11-49 sal)
Populations visées par l'action au sein de l'entreprise	Toutes populations
Secteurs d'activités	Agriculture, sylviculture et pêche, Construction et génie civil, Métallurgie
Indicateurs de départ	Nombre d'entreprises sélectionnées pour la campagne de prélèvement : 13
Indicateurs de suivi	Nombre de prélèvements réalisés : 41
Indicateurs de résultats	Pourcentage de dépassement de la VLEP : 10%

Action 6.5
Prévention du risque chimique et CMR – Réduction du risque CMR

Titre	Prévention du risque chimique et CMR – Réduction du risque CMR
Années	2010-2014
Porteur de l'action	Service Interprofessionnel de Santé au Travail de la Martinique 8 rue des arts et métiers ZFU Dillon Stade Fort-de-France
Contexte	De nombreux salariés sont exposés quotidiennement à des substances chimiques dont certaines classées Cancérogène, Mutagène et Reprotoxique. Le médecin du travail doit être en possession des fiches de données de sécurité (FDS) pour tous les produits utilisés dans les entreprises. A partir de cette base, il est en mesure d'identifier les produits classés cancérogène, mutagène et reprotoxique. Ensuite il conseille l'employeur dans l'évaluation et la gestion de ce risque.
Objectif(s) de l'action	*Objectif général - Eliminer et à défaut réduire les risques liés aux produits cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques * Objectifs opérationnels - Identifier les agents CMR utilisés - Evaluer les risques liés à l'utilisation de ces produits - Conseiller pour l'élaboration de fiches individuelles d'exposition - Assurer un suivi médical adapté et délivrer le cas échéant une attestation d'exposition
Description	- Identification des entreprises utilisant des produits Cancérogène, mutagène et reprotoxique - Visite de l'entreprise pour évaluer le risque CMR : analyse de la toxicité des produits, des procédés utilisés, des quantités utilisées mais aussi de la durée et de la fréquence d'exposition. - Conseils aux entreprises pour la substitution du risque et lorsqu'elle est impossible la réduction du risque CMR
Public(s)	Adultes 18-55 ans ; Autre profession
Nombre de personnes concernées	87 entreprises visitées pour la gestion du risque CMR.
Type(s) d'action	Consultation ou accueil individualisé de prévention ; Actions liées à la réglementation
Outil(s) et support(s) créé(s)	**Modèle fiche individuelle d'exposition** Guide Service Interprofessionnel de Santé au Travail de la Martinique, juillet 2010 La fiche est un modèle utilisable par les entreprises.
Thématiques santé au travail	Risque professionnel spécifique
Risques professionnels spécifiques	Risques Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR)
Bénéficiaires	Entreprises
Entreprises visées par l'action	Artisans et TPE (<10), PME (11-49 sal), Entreprises de plus de 50 salariés
Populations visées par l'action au sein de l'entreprise	Toutes populations
Secteurs d'activités	Activités spécialisées, scientifiques et techniques, Agriculture, sylviculture et pêche, Autres industries, Construction et génie civil, Santé humaine et

	action sociale, Transports et entreposage
Indicateurs de départ	Année 2010/2011: - Nombres d'entreprises utilisant des produits CMR : 126- Nombre de salariés exposés aux produits CMR : 861
Indicateurs de suivi	Année 2010/2011: - Pourcentage d'entreprises ayant fait l'objet d'une visite pour la gestion du risque CMR : 69% - Pourcentage d'entreprises ayant réalisé et transmis les fiches individuelles d'exposition au médecin du travail : 5,6%
Indicateurs de résultats	Année 2010/2011:- Nombre de salariés soustraits au risque CMR : 70

Action 7
Prévention des Troubles Musculosquelettiques (TMS)

Titre	Prévention des Troubles Musculosquelettiques (TMS)
Année	2012
Porteur de l'action	Direction des Risques Professionnels (DRP) de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique Président : Eugénie LIBER Directeur : Frantz LÉOCADIE (Directeur Général) Evelyne PARA (Directrice des Risques Professionnels) Place d'Armes, 97210 CEDEX 2 Le Lamentin Téléphone : 05 96 66 76 19 Email : prevention972@cgss-martinique.fr Site : www.cgss-martinique.fr
Contexte	Les TMS se caractérisent par des douleurs affectant les muscles, les tendons et les nerfs, au niveau des articulations de certains membres, comme les épaules, les coudes, les poignets, ou encore les mains, elles peuvent devenir handicapantes et avoir des répercussions importantes sur la vie professionnelle et privée des personnes atteintes. Les TMS sont dus à divers facteurs de risques, parmi lesquels les facteurs professionnels occupent une place importante. Ils concernent la forte répétitivité des gestes dans certaines situations de travail, les postures de travail inconfortables et maintenues durant de longues périodes, ou encore les efforts excessifs liés aux manutentions manuelles de charges lourdes. Ces pathologies représentent aujourd'hui 85% des maladies professionnelles indemnisées par la Sécurité Sociale. Aussi, la prévention des TMS constitue un axe prioritaire en matière de santé au travail dans notre région. Les conséquences des TMS pour les entreprises sont loin d'être négligeables lorsque leurs salariés en sont atteints, car ces entreprises supportent directement un coût financier important par le biais de leurs cotisations « Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT/MP) ». A titre d'exemple, le coût moyen (soins + indemnisations des arrêts de travail) d'un TMS de l'épaule est évalué aujourd'hui à 30.000 euros. Par ailleurs, les TMS entraînent également une baisse de performance pour les entreprises (diminution de la productivité, de la qualité,…) et peuvent avoir un impact majeur en termes d'absentéisme, de turn-over, de difficultés de recrutement, de reclassement des victimes atteintes de TMS…
Objectif(s) de l'action	* Objectif général Inciter les entreprises à évaluer les risques de TMS encourus par leurs salariés et à mettre en place des mesures réduisant voire suppriment ces risques. * Objectifs opérationnels -Faire le portrait musculosquelettique des salariés de secteurs ciblés et repérer précocement des situations de travail contraignantes susceptibles d'entraîner des problèmes musculosquelettiques. - Déployer des méthodes d'évaluation et de prévention des TMS dans les entreprises. - Promouvoir et capitaliser l'évaluation et la prévention des TMS par des campagnes de sensibilisation (valorisation de réalisations d'entreprises).

Description	Réalisation d'une étude ergonomique des postes des stations de conditionnement des bananes, dans 5 entreprises volontaires, puis restitution et validation des travaux à la branche professionnelle, en collaboration étroite avec l'INRS. Ce guide « Conditionnement de bananes : prévention des TMS » a été diffusé à la profession. Un salon dédié à l'Aide et soins à domicile a été organisé par la DRP. Il s'agit de la 3e édition du Salon Santé et Sécurité au travail, qui a eu lieu en novembre 2012, à cette occasion les responsables et les salariés de ce secteur ont pu se renseigner sur les solutions techniques, les formations, pour réduire le risque de TMS. Une Aide Financière Simplifiée spécifique au secteur a été mise en place par la DRP, qui intègre la problématique TMS, et permet aux entreprises de financer les mesures nécessaires. Plusieurs formations dédiées au Secteur de l'Aides et Soins à domicile permettent aux salariés d'apprendre à manipuler en sécurité les patients et bénéficiaires d'aide : PREVADOM (53 stagiaires), PRAP2S (44 formateurs d'entreprises et 437 salariés formés), formation de moniteurs CPS d'entreprise et d'organisme de formation (11 personnes formées). Pour les secteurs de la Viande et de l'Agriculture, 63 moniteurs d'entreprises ont été formés au « pouvoir du couteau qui coupe », afin de démultiplier l'apprentissage en entreprise. Mise en place du dispositif de formation CPS pour le secteur Mise en propreté, en collaboration avec l'INHI. Elaboration d'un recueil TMS avec plusieurs exemples de bonnes pratiques et de réalisations exemplaires en entreprises. Ce recueil a été distribué aux organisations patronales, aux entreprises et mis en ligne sur le site de la CGSS. Une Aide Financière Simplifiée (AFS) a été créée par la DRP de la CGSS pour aider les entreprises de moins de 50 salariés, à mettre en place des mesures pour réduire ou supprimer le risque de TMS encouru par les salariés.
Type(s) d'action	Production, analyse ou valorisation d'outil ; Etude et recherche ; Etude de besoins - diagnostic ; Documentation ; Communication, information, sensibilisation ; Appui et/ou suivi en méthodologie et évaluation
Partenaire(s) d'action	Médecins du travail Organismes de formation INRS
Outil(s) et support(s) utilisé(s)	**Spots « Prévention des TMS »** Vidéo CARSAT, Direction des Risques Professionnels de la Caisse de Sécurité Sociale de la Martinique (CGSSM) et autres services de la CGSSM, 2009 Les différents spots « Prévention des TMS » présentent des témoignages de salariés et de responsables de 7 entreprises où des mesures de prévention ont été mises en place. Spots en ligne de 3 mm **Recueil « Maîtrise des risques liés aux manutentions manuelles et aux troubles musculosquelettiques - Exemples de réalisations dans des entreprises martiniquaises »** Guide CARSAT, Direction des Risques Professionnels de la Caisse de Sécurité Sociale de la Martinique (CGSSM) et autres services de la CGSSM, 2012

	Ce recueil « Maîtrise des risques liés aux manutentions manuelles et aux troubles musculosquelettiques - Exemples de réalisations dans des entreprises martiniquaises » met en valeur trente exemples de bonnes pratiques dans des secteurs variés, pour inciter les autres entreprises à mettre également en place ce types de mesures. Revue illustrée 76 p.
Outil(s) et support(s) créé(s)	**Articles dans la Revue « Prévenir » de la DRP-CGSSM** Article Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique -Spots « Prévention des TMS »-Recueil « Maîtrise des risques liés aux manutentions manuelles et aux troubles musculosquelettiques - Exemples de réalisations dans des entreprises martiniquaises » -Articles dans la Revue « Prévenir » de la DRP-CGSSM-AFS « Troubles Musculosquelettiques »
Communication et valorisation de l'action	-Mailings pour inciter les chefs d'entreprises à s'inscrire aux différentes formations animées par la DRP de la CGSS et prenant en compte la problématique TMS -Articles dans la presse régionale pour sensibiliser les entreprises -Conférences lors des 3 éditions du Salon Santé-Sécurité au travail organisé par la DRP. -Annonce de la sortie du Recueil dans la presse -Réunions avec les entreprises concernées -Diffusion des spots « Prévention des TMS » sur les chaînes locales plusieurs fois par jour pendant une semaine
Secteur d'activité	Lieu de travail, Organismes de formation professionnelle (initiale et continue)
Justification de l'action	Recherche / biblio / étude / statistiques, Retour d'expérience significative
Thématiques santé au travail	Evaluation des risques, Risque professionnel spécifique
Risques professionnels spécifiques	Troubles Musculo Squelettiques
Bénéficiaires	Entreprises, Organisation patronale
Entreprises visées par l'action	Artisans et TPE (<10), PME (11-49 sal), Entreprises de plus de 50 salariés
Populations visées par l'action au sein de l'entreprise	Toutes populations
Secteurs d'activités	Agriculture, sylviculture et pêche, Autres, Industries alimentaires, Santé humaine et action sociale
Indicateurs de résultats	100% de la cible s'est engagée à mettre en place au moins 2 mesures de prévention des TMS

Action 8
Prévention des risques psychosociaux - campagne de contrôle RPS dans les secteurs du commerce et du médico-social

Titre	Prévention des risques psychosociaux - campagne de contrôle RPS dans les secteurs du commerce et du médico-social
Année	2012
Porteur de l'action	Direction de l'Emploi de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Type:Etat - autres Directeur : Ronan LEAUSTIC Centre Delgrès - Route de la Pointe des Sables, 97263 Fort-de-France Téléphone : 05 96 71 15 84 Email : geraldine.catsivelas@dieccte.gouv.fr Site : http://www.martinique.dieccte.gouv.fr/
Contexte	En 2012, dans le cadre d'une initiative européenne, une campagne de contrôle nationale sur l'exposition des salariés aux risques psycho-sociaux a été conduite dans deux secteurs d'activité. Les enquêtes européennes et françaises montrent que : •environ 20% des salariés estiment que leur santé est affectée par des problèmes de stress au travail •un salarié sur six estime être l'objet de comportements hostiles dans le cadre de son travail et 20% des causes médicales des arrêts maladie de plus de 45 jours seraient liées à des troubles mentaux . L'évaluation des risques psychosociaux n'obéit pas à une réglementation spécifique et s'inscrit dans le cadre de l'obligation générale d'évaluation de tous les risques professionnels liés à l'activité de travail, conformément aux articles L4121-1 et suivants du code du travail. La prévention de ces risques passe donc par le respect par l'employeur de ces obligations en la matière (Evaluation des facteurs de risques psychosociaux, intégration dans le document unique d'évaluation des risques et mise en place d'un plan d'action) mais également par le respect des droits sur les fondamentaux du travail : contrats de travail « précaires » (CDD et temps partiels dans ces secteurs), durée du travail, hygiène et sécurité des locaux, fonctionnement des IRP. Pour agir, la direction générale du travail a décidé de mener une campagne de contrôle entre septembre et décembre 2012 dans les secteurs d'activité suivants : •médico-social à but lucratif et non lucratif privés (les établissements d'accueil de personnes âgées, les maisons d'accueil des enfants handicapés et des enfants en difficulté, …) ; •commerce de détail alimentaire (superettes, supermarchés et hypermarchés). Les agents de contrôle et le Pôle Travail de la DIECCTE Martinique ont conduit cette campagne sur le territoire.
Objectif(s) de l'action	Objectif général: -Améliorer la prise en compte et la prévention des risques psychosociaux dans les secteurs d'activités fortement touchés que sont les commerces

	et le médico-social. Objectifs opérationnels: -Dresser un bilan de l'application des obligations réglementaires sur l'évaluation et la prévention dans le domaine des risques psychosociaux -Sensibiliser les entreprises à la prise en compte de ces risques pour améliorer les conditions de travail des salariés.
Description	La campagne de contrôle en Martinique a permis d'intervenir auprès de 32 entreprises (15 du secteur médico-social et 17 du secteur du commerce), ce qui représente 15 % des entreprises du secteur médico-social en Martinique, et 10 % des entreprises du secteur du commerce. Le contrôle s'est organisé autour d'un questionnement sur 4 parties : -les facteurs de risque en matière d'organisation de l'entreprise (précarité, durée du travail, locaux de travail, dialogue social), -la qualité de la démarche de prévention, -les facteurs de risques évalués -le type d'actions de prévention menées. Les contrôles ont été l'occasion de rappeler les obligations des employeurs tant sur le respect des droits fondamentaux que sur les obligations relatives à la démarche d'évaluation et de prévention des RPS.
Durée	4 mois, du 15 septembre 2012 au 15 décembre 2012
Nombre de personnes concernées	32 entreprises
Outil(s) et support(s) créé(s)	**« La campagne européenne de contrôle des risques psychosociaux déclinée en Martinique »** Article DIECCTE Martinique – pôle Travail, février 2014 La DIECCTE a rédigé cet article, publié dans la revue « Prévention Martinique », Editions Prévention- n°2 – février 20 14, afin de faire état des résultats de la campagne de contrôle des RPS dans les secteurs du Commerce et du médico-social en Martinique. 240 000 exemplaires Revue semestrielle, 80 pages, diffusée dans les DOM (Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane), depuis juin 2013
Communication et valorisation de l'action	article prévention Martinique Bilan interne communiqué au Ministère (Direction Générale du Travail)
Territoire(s) de proximité	Territoire de santé Centre, Nord Atlantique, Nord Caraibe, Sud
Département(s)	Martinique
Type porteur	Préventeur institutionnel

Risques professionnels spécifiques	Risques Psychosociaux
Bénéficiaires	Entreprises
Entreprises visées par l'action	PME (11-49 sal), Entreprises de plus de 50 salariés
Populations visées par l'action au sein de l'entreprise	Toutes populations
Secteurs d'activités	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles, Santé humaine et action sociale
Indicateurs de départ	Les extractions de la base de données SIENNE, nous a permis d'obtenir les données suivantes sur la Martinique : -162 commerces (Codes NAF 4711C, 4711D, 4711F)-97 établissements médico-sociaux (codes NAF 8730, 8810B, 8610Z, 8710A, 8710B et 8710C)
Indicateurs de résultats	Les agents de contrôle de la DIECCTE Martinique ont réalisé 32 contrôles pendant cette campagne, 15 dans le secteur sanitaire et social et 17 dans le secteur des commerces d'alimentation de détail.La campagne a donc permis de contrôler 15 % du secteur médico-social en Martinique, et 10 % du secteur du commerce.Les contrôles menés au cours de cette campagne au sein des 2 secteurs d'activité confirment que la majorité des structures n'a pas encore engagé de démarche d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux, alors même que l'organisation du travail, les conditions de travail, ainsi que le dialogue social difficile sont susceptibles de constituer des facteurs de risques.Cela souligne la nécessité de l'engagement systématique de ces démarches, en passant par l'évaluation de l'ensemble des facteurs de risques psychosociaux (intensité du travail et temps de travail, exigences émotionnelles, autonomie, rapports sociaux au travail, sens du travail, insécurité de la situation de travail), l'implication des acteurs internes et externes de l'entreprise (dont les représentants du personnel), la mise en œuvre d'un plan d'action. Ces démarches se révéleront être une réelle opportunité d'amélioration des conditions de travail et d'emploi dans ces secteurs, et ce, au-delà du strict respect des obligations réglementaires.

Action 9
Prévention du risque routier professionnel

Titre	Prévention du risque routier professionnel
Année	2012
Porteur de l'action	Direction des Risques Professionnels (DRP) de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique Président : Eugénie LIBER Directeur : Frantz LÉOCADIE (Directeur Général) Evelyne PARA (Directrice des Risques Professionnels) Place d'Armes, 97210 CEDEX 2 Le Lamentin Téléphone : 05 96 66 76 19 Email : prevention972@cgss-martinique.fr Site : www.cgss-martinique.fr
Action reconduite	non
Thème(s)	Santé au travail
Financeur(s)	Assurance Maladie
Contexte	La prévention du risque routier n'est pas toujours prise en compte par les entreprises et les accidents routiers survenant au travail sont encore trop importants. Compte tenu de la croissance régulière des déplacements à caractère professionnel, de l'intensité du trafic et des conditions dégradées de circulation en Martinique, il est donc impératif non seulement de réduire la sinistralité routière professionnelle mais également de mieux prévenir les atteintes à la santé des salariés affectés à la conduite de véhicules dans le cadre de leur travail. Le risque d'accidents des salariés sur le trajet domicile-travail doit également être pris en compte. En 2011, il y a eu 189 accidents routiers de trajet en Martinique et 31 accidents de mission.
Objectif(s) de l'action	* Objectif général - Améliorer la sécurité des salariés conducteurs de VUL (Véhicules Utilitaires Légers), et faire progresser la prévention du risque « trajet ». * Objectifs opérationnels - Favoriser la prise en compte du risque routier dans le Document Unique d'Evaluation des Risques, en particulier chez les Transporteurs routiers (scolaire, matières dangereuses, collecte de déchets). - Développer une approche spécifique de prévention du risque «trajet» domicile-travail dont la portée inclut les PME, en s'appuyant sur les bonnes pratiques adoptées par les partenaires sociaux, et en exploitant les convergences et synergies possibles avec les politiques de mobilité durable.
Description	*Mise en place d'une formation: "Prévenir le risque routier encouru par les salariés » Cette formation est animée par la DRP. Les référents ainsi formés contribuent à évaluer le risque routier dans leur entreprise, à intégrer ce risque dans le document unique et à faire connaître les codes de bonnes pratiques de prévention du risque routier au personnel. Des organismes de formation conventionnés par la DRP de la CGSS, ont mis en place l'offre de formation « post-permis » spécifique à la conduite des VUL * Activation d'une Aide Financière Simplifiée (AFS) Aide mise en place par la DRP de la CGSS pour aider les entreprises de

	moins de 50 salariés, - à acquérir des équipements de sécurité pour équiper leurs VUL - à financer les formations « post-permis » de leurs salariés. * Réalisation d'un pré diagnostic: Un pré diagnostic pour la mise en place d'un Plan Déplacement Inter Entreprises (PDIE) dans la zone d'activité de l'Etang Z'Abricot a été réalisé par un bureau d'étude afin de déterminer l'intérêt de mettre en œuvre une telle démarche dans cette zone d'activité. Action menée à l'initiative de l'ADEME et avec la participation de la Direction des Risques Professionnels. * Définition de recommandations La principale recommandation de ce pré diagnostic concerne l'identification ou la construction du bon portage du PDIE. Plusieurs possibilités sont en cours d'analyse. * Création d'une crèche inter entreprises L'action qui concerne la réalisation d'une crèche inter entreprises a permis aux entreprises de pouvoir réserver des berceaux pour leurs salariés de manière à leurs permettre de mieux gérer les déplacements. L'ouverture de cette crèche prévue pour le 2e semestre 2013. * Organisation de journées de sensibilisation: Des journées de sensibilisations au « Risque routier trajet » avec des entreprises volontaires pour la mise en œuvre de cet axe de prévention.
Public(s)	Adultes 18-55 ans ; Personnes de plus de 55 ans ; Autre profession
Type(s) d'action	Formation ; Etude de besoins - diagnostic ; Documentation ; Communication, information, sensibilisation ; Appui et/ou suivi en méthodologie et évaluation ; Production, analyse ou valorisation d'outil
Partenaire(s) d'action	ADEME Préfecture (délégation de la Sécurité routière) Organismes de formation
Communication et valorisation de l'action	- Mailings pour inciter les chefs d'entreprises à s'inscrire à la formation « Prévenir le risque routier encouru par les salariés » animée par la DRP de la CGSS - Mailings pour inciter les chefs d'entreprises à inscrire à la formation « Faire usage professionnel d'un VUL » animée par des organismes de formation habilités par la DRP de la CGSS - Articles dans la presse régionale pour sensibiliser les entreprises - Conférences lors des 3 éditions du Salon Santé-Sécurité au travail organisé par la DRP. - Réunions avec les entreprises concernées
Evaluation de l'action	- Définition de recommandations suite au pré-diagnostic réalisé pour la mise en place d'un Plan Déplacement Inter Entreprises (PDIE) - Emergence d'un projet de crèche inter entreprises - 44 entreprises volontaires destinataires des journées de sensibilisations au « Risque routier trajet » pour l'année 2012
Secteur d'activité	Lieu de travail, Organismes de formation professionnelle (initiale et continue)
Risques professionnels spécifiques	Risque routier
Bénéficiaires	Entreprises, Fonction publique
Entreprises visées par l'action	Artisans et TPE (<10), PME (11-49 sal), Entreprises de plus de 50 salariés

Populations visées par l'action au sein de l'entreprise	Toutes populations
Secteurs d'activités	Tous secteurs
Indicateurs de résultats	- % d'entreprises ciblées dans le cadre de l'action risque routier et ayant sécurisé l'utilisation de leur VUL : 60% - Au moins une action collective de prévention du risque trajet mise en œuvre dans la région : 1 action collective a été mise en place. La DRP a contribué à la mise en place d'un projet de PDIE dans la région centre. Un PDIE est un plan de déplacement inter entreprises intégrant la prévention des risques professionnels, c'est-à-dire le risque routier trajet domicile travail, mais également le risque routier en mission. La DRP a organisé des formations et des rencontres entre les différents acteurs et partenaires.

ACTION 10
Prévention des risques émergents : nanoparticules

Titre	Prévention des risques émergents : nanoparticules
Année	2010
Porteur de l'action	Service Interprofessionnel de Santé au Travail de la Martinique 8 rue des Arts et Métiers ZFU Dillon Stade, 97200 Fort-de-France
Action reconduite	oui
Thème(s)	Santé au travail
Contexte	Un grand nombre de produits contenant des nanomatériaux sont présents sur le marché mondial. Plusieurs centaines de milliers de tonnes sont fabriquées en France dont la silice, l'alumine, le carbonate de calcium et le dioxyde de titane. Malgré les efforts engagés dans le domaine de la recherche, ce risque demeure encore très mal connu et la Martinique n'échappe pas à cette tendance.
Objectif(s) de l'action	*Objectif général - Effectuer un état des lieux sur le risque lié à la fabrication et à l'utilisation des nanoparticules à la Martinique * Objectifs opérationnels - Savoir conseiller en fonction des connaissances actuellement disponibles - Disposer d'outils d'aide au repérage des situations potentiellement dangereuses - Assurer la traçabilité des expositions et des moyens de prévention, aider à l'évaluation - Préciser la veille sanitaire.
Description	- Identification des entreprises susceptibles de fabriquer ou d'utiliser des nanoparticules (sur la base de secteurs d'activité prédéfinis) - Vérification de l'utilisation effective de nanoparticules : visite d'entreprise, contact téléphonique, vérification des FDS des produits utilisés - Pour les entreprises utilisant réellement des nanomatériaux : questionnaire détaillée sur les nanomatériaux utilisés, les salariés exposés et les données d'exposition professionnelle connues
Public(s)	Adultes 18-55 ans ; Autre profession
Nombre de personnes concernées	12 salariés et 3 dirigeants d'entreprise.
Partenaire(s) d'action	CISME : Centre Interservices de santé et de médecine du travail en entreprise InVS : Institut National de Veille Sanitaire
Outil(s) et support(s) utilisé(s)	- Tableau NANO qui précise par secteur d'activité 13 nanoparticules pouvant être fabriquées et utilisées ainsi que leurs fonctions.- Questionnaire NANO : permettant d'identifier les nanoparticules et les moyens de prévention mis en place- Diaporama présentant les nanoparticules et les nanomatériaux, les connaissances actuelles sur la santé et les moyens de prévention

Outil(s) et support(s) créé(s)	**Questionnaire NANO** Guide Service Interprofessionnel de Santé au Travail de la Martinique, Juillet 2010 Questionnaire à destination des entreprises dans lesquelles une nanoparticule a été identifiée.
Communication et valorisation de l'action	Diffusion du diaporama d'information du CISME aux entreprises concernées
Thématiques santé au travail	Risque professionnel spécifique
Risques professionnels spécifiques	Risque chimique
Bénéficiaires	Entreprises
Entreprises visées par l'action	PME (11-49 sal), Entreprises de plus de 50 salariés
Populations visées par l'action au sein de l'entreprise	Toutes populations
Indicateurs de départ	- Nombre d'entreprises identifiées comme pouvant être utilisatrice de nanoparticules : 46.- Nombre d'enquête relative à l'utilisation de nanoparticules : 7- Nombre de salariés exposés aux nanoparticules identifiés : 12- Nombre de nanoparticules détectées : 1
Indicateurs de résultats	- Nombre d'entreprise utilisant des nanoparticules identifiées : 3- Nombre de questionnaires renseignés : 3- Nombre de DUER traitant de ces produits :

Action 11-1
Prévention dans le secteur du bâtiment et du génie civil

Titre	Prévention dans le secteur du bâtiment et du génie civil
Année	2009-2012
Porteur de l'action	Direction des Risques Professionnels (DRP) de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique Président : Eugénie LIBER Directeur : Frantz LÉOCADIE (Directeur Général) Evelyne PARA (Directrice des Risques Professionnels) Place d'Armes, 97210 CEDEX 2 Le Lamentin Téléphone : 05 96 66 76 19 Email : prevention972@cgss-martinique.fr Site : www.cgss-martinique.fr
Thème(s)	Santé au travail
Financeur(s)	Assurance Maladie
Contexte	Le secteur du BTP (16% des établissements et 9% des salariés) présente un niveau de risque élevé. En 2012, il représentait 13% des accidents du travail (AT) avec arrêt et 18% des AT graves laissant des séquelles aux victimes. Les principales causes d'accident sont liées aux chutes avec dénivellation (y compris les chutes de hauteur), aux accidents de plain-pied, aux manutentions manuelles et mécaniques. Ce secteur connaît également une situation de multi expositions aux risques professionnels.
Objectif(s) de l'action	*Objectif général - Améliorer la sécurité et les conditions de travail des salariés travaillant dans le BTP * Objectifs opérationnels - Agir en direction des entreprises pour mettre en œuvre un socle de prévention sur les chantiers du BTP (chutes de hauteur, manutentions manuelles et mécaniques, hygiène) ; - Agir en direction des Maîtres d'ouvrage et leurs coordonnateurs Sécurité et Protection de la santé pour optimiser l'organisation et la logistique des chantiers du BTP.
Description	- Organisation de réunions d'information et de sensibilisation des entreprises, au socle minimum de prévention sur les chantiers (protections/chutes de hauteur, manutention mécanique, hygiène) par la DRP de la CGSS : présentation de l'Aide Financière Simplifiée (AFS) dédiée au secteur BTP, aide créée par la DRP de la CGSS pour les entreprises de moins de 50 salariés, à mettre en place le socle minimum de prévention et les mesures pour réduire ou supprimer les risques professionnels encourus par les salariés. - Organisation de la 1ere journée prévention BTP - Développement d'actions concrètes avec les MOA - Animation de formations par la DRP dédiées au BTP chaque année - 385 actions de terrain ont été réalisées dans le cadre du PNAC BTP, dont 135 ont donné lieu à des observations formalisées principalement axées sur les mesures de prévention du socle commun.

Public(s)	Adultes 18-55 ans ; Autre profession Professionnels du BTP
Type(s) d'action	Production, analyse ou valorisation d'outil ; Formation ; Communication, information, sensibilisation ; Actions liées à la réglementation
Partenaire(s) d'action	Syndicats professionnels du BTP Organismes de formation
Outil(s) et support(s) créé(s)	**Pièce de théâtre « Et surtout je ne veux pas d'accident »** Vidéo Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique (DRP-CGSSM) La pièce de théâtre a pour objectif la sensibilisation sur les pratiques à éviter sur les chantiers, et les comportements que tous les acteurs du BTP devraient adopter Le DVD est disponible en prêt à la Documentation de la DRP : documentation.atmp@cgss-martinique.fr **Revue « Prévenir » de la DRP-CGSSM** Article Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique (DRP- CGSSM) L'article vise à sensibiliser les salariés et chefs d'entreprises aux risques encourus dans le BTP. www.cgss-martinique.fr
Communication et valorisation de l'action	- Mailings pour inciter les chefs d'entreprises à s'inscrire aux formations animées par la DRP de la CGSS - Articles dans la presse régionale pour sensibiliser les entreprises - Conférences lors des 2 premières éditions du Salon Santé-Sécurité au travail organisé par la DRP. - Réunions avec les entreprises concernées
Risques professionnels précision	chutes de hauteur, organisation des chantiers du BTP
Bénéficiaires	Entreprises, Organisation patronale
Entreprises visées par l'action	Artisans et TPE (<10), PME (11-49 sal), Entreprises de plus de 50 salariés
Populations visées par l'action au sein de l'entreprise	Toutes populations
Secteurs d'activités	Construction et génie civil
Indicateurs de résultats	Au moins 50% des incitations financières attribuées au Secteur BTP par la DRP devront concernées le socle minimum de prévention. Résultat : 60% En 2013, les actions de prévention ont ciblé plus particulièrement les chutes de hauteur. Une sensibilisation a été menée auprès des Maîtres d'ouvrage (MOA) ou de leurs représentants (MOE, OPC, CSPS). Des courriers leur ont été adressés par la DRP, pour les inciter à la mise en oeuvre des mesures du socle commun dans leurs projets, et particulièrement celles ayant une incidence sur la prévention des chutes. 100% des MOA visés y ont répondu favorablement.

Action 11.2
Chantiers du BTP-contrôle et prévention des risques de chutes de hauteur

Titre	Chantiers du BTP-contrôle et prévention des risques de chutes de hauteur
Année	2014
Porteur de l'action	Direction de l'Emploi de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Type:Etat - autres Directeur : Ronan LEAUSTIC Centre Delgrès - Route de la Pointe des Sables, 97263 Fort-de-France Téléphone : 05 96 71 15 84 Email : geraldine.catsivelas@dieccte.gouv.fr Site : http://www.martinique.dieccte.gouv.fr/
Action reconduite	oui
Thème(s)	Santé au travail
Coût	0
Financeur(s)	Fonds propres
Contexte	Le secteur du BTP (9% des établissements) présente un niveau de risque élevé. En 2013, il représentait pour la Martinique 11 % des AT avec arrêt toutes branches confondues, et 18 % des AT graves. Les principales causes d'accident sont liées aux chutes avec dénivellation (y compris les chutes de hauteur), aux chutes de plain-pied, aux manutentions manuelles et mécaniques. Dans le domaine de la prévention des risques de chutes de hauteur, sur lequel les agents de contrôle de la DIECCTE Martinique ont été particulièrement mobilisés en 2014, les constats font état de la situation suivante sur le territoire : •L'absence de continuité des protections collectives ; •Un usage important de consoles d'échafaudages (au détriment des échafaudages de pied), dont les éléments sont souvent incompatibles entre eux ; •Sur les « petits chantiers », l'usage de protections « tout-bois » ou partiellement en bois, pour lesquelles se pose la question de la résistance effective ; •l'absence d'usage de recette à matériaux, qui pourtant, permettrait d'éviter les surcharges en matériaux sur les consoles d'échafaudages, facteur de risques d'effondrement. •L'absence de formation au montage de ces protections, notamment au montage des échafaudages ; •Des arguments de problématiques financières souvent opposés par les entreprises ; •L'absence de représentation du personnel sur les chantiers (ou non implication de ceux-ci sur ces questions) ; •Faiblesse de la coordination : absence de réflexion en amont sur la mise en commun des moyens de protection par le maître d'ouvrage, faiblesse des interventions des CSPS sur cette question, CSPS en conception pas nommé…
Objectif(s) de l'action	Objectif général: - Améliorer la sécurité des salariés sur les chantiers de BTP en développant le contrôle et en sensibilisant sur les risques de chute de

	hauteur Objectifs opérationnels: -Réaliser des actions collectives de contrôle ciblées sur la conformité des protections collectives et individuelles contre les chutes de hauteur.
Description	En sus des actions continues de contrôle des chantiers, l'action des agents de contrôle de l'inspection du travail a été organisée en 2014 de manière collective autour de contrôles ciblés sur les moyens de protections collectives et individuelles contre les chutes de hauteur. Sur les chantiers, 44 points de contrôles font l'objet d'un examen précis, sur les champs suivants : (Articles R4323-58 du Code du Travail et suivants) - Conformité des plans de travail - Conformité des échafaudages (échafaudage fixe, sur console, échafaudage roulant) - Conformité des moyens d'accès et des voies de circulation (Articles R4534-1 et suivants du Code du Travail) - Mesures générales de sécurité sur chantier et opérations de chargement/déchargement en hauteur (Articles R4534-85 et suivants du Code du Travail) - Travaux en hauteur sur toiture Selon les constats opérés, les agents de contrôle mobilisent les suites de contrôles nécessaires, afin de retirer les salariés d'une situation de danger grave, si nécessaire, amener l'employeur à améliorer la sécurité du chantier, sensibiliser l'employeur ou le sanctionner en cas de manquements graves.
Type(s) d'action	Production, analyse ou valorisation d'outil ; Communication, information, sensibilisation ; Actions liées à la réglementation
Outil(s) et support(s) utilisé(s)	Réglementation Code du Travail
Communication et valorisation de l'action	Un article, ainsi qu'un édito sur ce thème, ont été rédigé dans le magazine « Prévention Martinique» (numéro n°3-septe mbre 2014) afin d'alerter les acteurs de l'acte de construire sur la problématique en Martinique, et communiquer sur la campagne nationale « travaux en hauteur, pas droit à l'erreur »
Risques professionnels précision	Risque de chute de hauteur
Bénéficiaires	Entreprises
Entreprises visées par l'action	Artisans et TPE (<10), PME (11-49 sal), Entreprises de plus de 50 salariés
Populations visées par l'action au sein de l'entreprise	Direction, Salariés et agents publics, Représentants du personnel, Intérimaires
Secteurs d'activités	Construction et génie civil
Indicateurs de résultats	Nombre de contrôle chute de hauteur / action collective dernier semestre 2014 : 38

	Sur les contrôles ciblés « chutes de hauteur » réalisés en 2014, les principaux constats ont été : -Pour la moitié des chantiers, un retrait immédiat des salariés de la situation exposante a été nécessaire -Sur 1/3 des chantiers, les protections périphériques étaient totalement absentes (protections depuis le dernier niveau de la construction ou depuis un plan de travail intermédiaire, ou escaliers intérieurs) ; -Sur 1/3 des chantiers, les protections périphériques étaient présentes mais discontinues ou incomplètes ; -Sur ¼ des chantiers, la non-conformité des planchers des échafaudages ou consoles était en cause ; Au cours de l'année 2014, des rencontres avec des acteurs relais, CCI Martinique, Chambre des Métiers et SEBTPAM (syndicat professionnel du BTP) ont permis d'aborder la problématique ; et un article, ainsi qu'un édito sur ce thème, ont été rédigé dans le magazine « Prévention Martinique» (numéro n°3-septembre 2014) afin d'aler ter les acteurs de l'acte de construire sur la problématique en Martinique, et communiquer sur la campagne nationale « travaux en hauteur, pas droit à l'erreur »

Action 13.1
Accueil des nouveaux embauchés et tuteurs d'entreprise dans le BTP

Titre	Accueil des nouveaux embauchés et tuteurs d'entreprise dans le BTP
Année	2009-2012
Porteur de l'action	Direction des Risques Professionnels (DRP) de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique Président : Eugénie LIBER Directeur : Frantz LÉOCADIE (Directeur Général) Evelyne PARA (Directrice des Risques Professionnels) Place d'Armes, 97210 CEDEX 2 Le Lamentin Téléphone : 05 96 66 76 19 Email : prevention972@cgss-martinique.fr Site : www.cgss-martinique.fr
Contexte	La population des nouveaux embauchés comprend les nouveaux arrivants dans l'entreprise. La fréquence des accidents du travail des nouveaux embauchés (premier ou nouvel emploi, mission intérimaire, stage ou apprentissage…) est supérieure à celle de l'ensemble des salariés. Il est nécessaire d'organiser la composante santé sécurité au travail, l'accueil et l'accompagnement de ces «nouveaux », pour mieux les intégrer dans l'entreprise, et pour les rendre moins vulnérables face au risque d'accident La formation à la prévention des risques professionnels dès l'embauche est un élément essentiel pour la maîtrise de l'intégration des jeunes et nouveaux embauchés dans leur futur environnement de travail. Il est important de sensibiliser tous les acteurs et partenaires du monde du travail sur cet enjeu.
Objectif(s) de l'action	* Objectif général - Réduire la sinistralité des nouveaux embauchés * Objectifs opérationnels - Sensibiliser les entreprises à la nécessité d'organiser et de professionnaliser l'accueil des nouveaux embauchés
Description	La prévention des risques et la réduction des accidents professionnels pour les jeunes et nouveaux embauchés dans une entreprise passe par la combinaison de plusieurs outils développés par le réseau prévention. * «Synergie» : permet aux jeunes élèves d'appréhender les situations de travail dès la sortie de l'école et leur entrée dans la vie professionnelle. Les opérations Synergie « Ecole-Entreprise-Prévention» développées dans tous les lycées professionnels de la Martinique dans les filières «Travail du bois», «BTP» et «Garage» - Formation des élèves à la démarche de Santé-Sécurité au travail (réalisation d'un diagnostic en entreprise et présentation des travaux devant un jury d'examen). Afin de dynamiser l'utilisation des dispositifs Synergie durant les périodes d'apprentissage en entreprise, un Challenge Synergie a été lancé en 2012, dans les secteurs du BOIS – BTP – GARAGE - Création en 2012 du « Challenge Synergie », par la DRP de la CGSSM et du Rectorat de l'Académie de Martinique. L'objectif est de valoriser et récompenser les lycéens qui se sont particulièrement investis dans la prévention des risques professionnels lors de leur formation, et notamment lors de leur stage en entreprise. Ces trophées ont été décernés le 2 juillet 2013 à 10 élèves méritants.

	*«Les tuteurs d'entreprise» : apprentissage de la prévention pour tout nouvel embauché, quelque soit son âge. Depuis 2010, deux secteurs sont concernés par la formation de tuteurs : le BTP et le secteur du Bois. - Sensibilisation des principaux acteurs, par la DRP CGSSM, aux facteurs qui rendent le « nouveau », vulnérable face au risque d'accident en entreprise (absence de repères, manque d'information sur les dangers, manque d'expérience, initiation insuffisante à la prévention…) et à la nécessité de confier la fonction d'accueillant à un (ou plusieurs) tuteur(s) formé(s). Formation sur 2 jours, analyse de cas concrets à partir des supports pédagogiques déployés dans le réseau prévention. - mise en place d'un atelier pédagogique pilote dans l'activité du Bois dans un CFA BTP, et mise à disposition d'outils pédagogiques
Public(s)	Jeunes 16-25 ans (insertion professionnelle) ; Autre profession ; Etudiants, apprentis Jeunes et nouveaux embauchés,
Type(s) d'action	Production, analyse ou valorisation d'outil ; Formation ; Documentation ; Communication, information, sensibilisation ; Appui et/ou suivi en méthodologie et évaluation
Partenaire(s) d'action	Rectorat de l'Académie de Martinique CFA BTP de Ducos
Outil(s) et support(s) créé(s)	**Revue « Prévenir » de la DRP-CGSSM** Article Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique (DRP-CGSSM) Cet article vise la sensibilisation des salariés et chefs d'entreprises aux risques encourus par les nouveaux embauchés. http://www.cgss-martinique.fr/employeurs/telechargements-employeur/telechargements.php Les actes de colloque Article (Article de revue, de presse, de site Internet)
Communication et valorisation de l'action	- Article dans la presse régionale, reportage TV et radio sur le Challenge Synergie - Mailings pour inciter les chefs d'entreprises à s'inscrire aux formations animées par la DRP de la CGSS - Articles dans la presse régionale pour sensibiliser les entreprises - Conférences lors des 2 premières éditions du Salon Santé-Sécurité au travail organisé par la DRP. - Réunions avec les entreprises concernées
Evaluation de l'action	*Opérations synergie Entre 2009 et 2012, 109 élèves de la filière bois, 85 dans le BTP et 129 dans la Maintenance Automobile ont été formés à Synergie. Soit un total de 323 élèves. Pour l'année scolaire 2012-2013, 2 nouvelles actions Synergie seront mises en place par la DRP, dans les secteurs de la « Coiffure » et de « l'Hôtellerie-Restauration ». *Formation de tuteurs Indicateurs quantitatifs: nombre de tuteurs formés De 2010 à 2012, 23 tuteurs ont été formés par la DRP dans le secteur BTP, qui ont formés à leur tour 148 nouveaux embauchés * Atelier pédagogique pilote en CFA BTP 43 professionnels y ont été formés

Secteur d'activité	Etablissement scolaire : lycée, Lieu de travail, Organismes de formation professionnelle (initiale et continue)
Lieu(x) d'intervention	Entreprises, chantiers, organismes de formation, lycées techniques et professionnels
Thématiques santé au travail	Evaluation des risques
Bénéficiaires	Entreprises, Organismes de formation, Autres
Entreprises visées par l'action	Artisans et TPE (<10), PME (11-49 sal), Entreprises de plus de 50 salariés
Populations visées par l'action au sein de l'entreprise	Toutes populations
Secteurs d'activités	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles, Construction et génie civil, Enseignement, Hébergement et restauration, Métallurgie, Travail du bois

ACTION 13.2
Réalisation d'un livret d'accueil à l'attention des nouveaux embauchés du BTP

Titre	Réalisation d'un livret d'accueil à l'attention des nouveaux embauchés du BTP
Année	2011
Porteur de l'action	Direction de l'Emploi de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Directeur : Ronan LEAUSTIC Centre Delgrès - Route de la Pointe des Sables, 97263 Fort-de-France Téléphone : 05 96 71 15 84 Email : geraldine.catsivelas@dieccte.gouv.fr Site : http://www.martinique.dieccte.gouv.fr/
Contexte	Le secteur du BTP (16% des établissements et 10% des salariés) présente un niveau de risque élevé. En 2009, il représentait pour les DOM 20% des accidents du travail (AT) avec arrêt toutes branches confondues. Les principales causes d'accident sont liées aux chutes avec dénivellation (y compris les chutes de hauteur), aux chutes de plain-pied, aux manutentions manuelles et mécaniques. Ce secteur connaît également une situation de multi expositions aux risques professionnels. Le BTP est particulièrement touché par les effets des manutentions manuelles de charge et les risques liés à ces manutentions manuelles sont à l'origine de très nombreuses pathologies de type TMS (Trouble Musculo-squelettique) particulièrement invalidantes. La problématique des jeunes embauchés au sein de ce secteur d'activité est prégnante : en France, la fréquence des accidents du travail des jeunes de moins de 25 ans est supérieure à celle de l'ensemble des salariés ; la Martinique n'échappe pas à cette problématique.
Objectif(s) de l'action	*Objectif général Améliorer les conditions de travail et la sécurité des salariés

	nouvellement embauchés sur les chantiers de BTP en développant la divulgation de l'information sur les risques professionnels * Objectif opérationnel: Réaliser un livret d'accueil pour les nouveaux embauchés du BTP visant à les alerter sur les situations à risques les plus couramment rencontrées sur les chantiers de construction ou de travaux publics
Description	* Principe d'une collaboration inter-DOM : DIECCTE Martinique/Guyane/Guadeloupe) et GSS Guyane et Guadeloupe * Réunions de travail inter-DOM pour déterminer : - Les situations de travail à aborder : les thèmes suivants sont passés en revue : Equipements de protection individuelle, travail en hauteur, électricité, engins de chantiers, ensevelissement, risques chimiques, manutention, bruit, chantier sur route, circulation routière, rangement, propreté du chantier et organisation des secours. -Le format de communication : Chaque situation de travail est illustrée par deux dessins, l'un montrant ce qu'il ne faut pas faire et l'autre, en vis à vis, ce qu'il convient de faire. Chaque planche, est de plus, assortie d'un bref commentaire.
Type(s) d'action	Production, analyse ou valorisation d'outil ; Communication, information, sensibilisation
Partenaire(s) d'action	DIECCTE Guyane / DIECCTE Guadeloupe / CGSS Guyane / CGSS Guadeloupe
Outil(s) et support(s) utilisé(s)	Réglementation du Code du Travail
Outil(s) et support(s) créé(s)	**Livret d'accueil du BTP** Ouvrage Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Martinique (DIECCTE Martinique) , octobre 2011 Cet outil est destiné aux salariés nouvellement embauchés dans le secteur du BTP. L'objectif de ce document est d'alerter les salariés sur les situations à risques les plus couramment rencontrées sur les chantiers de construction ou de travaux publics, de façon à prévenir des accidents du travail trop nombreux dans ce secteur d'activité. Chaque situation de travail est illustrée par deux dessins, l'un montrant ce qu'il ne faut pas faire et l'autre, en vis à vis, ce qu'il convient de faire. Chaque planche, est de plus, assortie d'un bref commentaire. 700 exemplaires Livret 79 p. </p> Livret d'accueil du BTP
Communication et valorisation de l'action	- Courriers d'information à l'ensemble des entreprises du BTP de Martinique - Article dans le premier numéro de la revue « Prévention Martinique » du mois de juin 2013 - Mise en ligne sur le site internet de la DIECCTE Martinique
Evaluation de l'action	Indicateurs de départ : Nombre de livret édités : 700 Indicateurs de suivi : Nombre de livrets retirés par les entreprises : 174 livrets au mois de juin 2013 500 en 2014
Thématiques santé au travail	Evaluation des risques, Accidents

Bénéficiaires	Entreprises
Entreprises visées par l'action	Artisans et TPE (<10), PME (11-49 sal), Entreprises de plus de 50 salariés
Populations visées par l'action au sein de l'entreprise	Salariés et agents publics, Intérimaires
Secteurs d'activités	Construction et génie civil
Indicateurs de départ	Nombre de livret édités : 700
Indicateurs de suivi	Nombre de livrets retirés par les entreprises : 174 livrets au mois de juin 2013 / 500 en 2014

AXE 3

Encourager les démarches de prévention des risques dans les entreprises et pour les salariés

OBJECTIF 7 : Sensibiliser aux risques professionnels les branches professionnelles, les entreprises, et les salariés

Action 14.1

Renforcement du partenariat avec les chambres consulaires et les organisations d'employeurs en matière de santé, sécurité et de conditions de travail

Titre	Renforcement du partenariat avec les chambres consulaires et les organisations d'employeurs en matière de santé, sécurité et de conditions de travail
Année	2010
Porteur de l'action	ARACT MARTINIQUE Président : Guillaume de MEILLAC Directeur : Patrice LEMUS Z.I. Acajou Californie 97232 LE LAMENTIN Téléphone : 0596 66 67 60 Email : aract-martinique@anact.fr Site : www.martinique.aract.fr
Contexte	Cette action répond à une demande des organisations d'employeurs pour une meilleure prise en compte de la relation Management / organisation / Santé au travail
Objectif(s) de l'action	*Objectif général: - Sensibiliser et outiller les dirigeants sur la prise en compte de la santé au travail et du lien avec la performance de leur organisation
Description	- Animation d'ateliers thématiques en direction des dirigeants et DRH - Organisation de manifestations en partenariat avec les organisations d'employeurs
Nombre de personnes concernées	plus de 100 personnes
Type(s) d'action	Communication, information, sensibilisation
Partenaire(s) d'action	MEDEF, CGPME, FDSEA, ORSE (Observatoire de la Responsabilité Sociétale), Contact entreprises, Femmes 3000, Martinique pionnières
Outil(s) et support(s) utilisé(s)	Diaporamas, guides

Communication et valorisation de l'action	Site Internet, mailing, réseaux sociaux
Type porteur	Préventeur institutionnel
Justification de l'action	Retour d'expérience significative
Thématiques santé au travail	Evaluation des risques
Bénéficiaires	Entreprises, Organisation syndicale
Entreprises visées par l'action	Artisans et TPE (<10), PME (11-49 sal), Entreprises de plus de 50 salariés
Populations visées par l'action au sein de l'entreprise	Toutes populations
Secteurs d'activités	Tout secteur
Indicateurs de résultats	Nombre d'ateliers Nombre de dirigeants

Action 14.2.
Renforcement du partenariat avec les organisations syndicales en matière de santé, sécurité et conditions de travail

Titre	Renforcement du partenariat avec les organisations syndicales en matière de santé, sécurité et conditions de travail
Année	2010
Porteur de l'action	ARACT MARTINIQUE Président : Guillaume de MEILLAC Directeur : Patrice LEMUS Z.I. Acajou Californie 97232 LE LAMENTIN Téléphone : 0596 66 67 60 Email : aract-martinique@anact.fr Site : www.martinique.aract.fr
Contexte	Accroissement des demandes d'information et d'accompagnement des organisations syndicales
Objectif(s) de l'action	* Objectif général Améliorer le partenariat entre les organisations syndicales et les employeurs en matière de santé, sécurité et conditions de travail * Objectifs opérationnels - Sensibiliser les syndicats à la démarche de prévention - Outiller les syndicats en matière de prévention de la santé au travail - Mettre en place une construction partagée de la démarche de prévention entre employeurs et syndicats
Description	Animation d'ateliers, participation à des colloques, séminaires, forums, …
Type(s) d'action	Communication, information, sensibilisation
Partenaire(s) d'action	Organisations syndicales de salariés
Communication et valorisation de l'action	Site internet, newsletter
Evaluation de l'action	* Indicateurs quantitatifs - Nombre d'ateliers organisés - Nombre d'organisations syndicales représentées
Type porteur	Préventeur institutionnel
Justification de l'action	Retour d'expérience significative
Thématiques santé au travail	Evaluation des risques
Bénéficiaires	Organisation syndicale

OBJECTIF 8 : Accompagner les entreprises dans le diagnostic et la construction de plan d'actions

ACTION 15.1
Promouvoir la démarche d'évaluation des risques professionnels

Titre	Promouvoir la démarche d'évaluation des risques professionnels
Année	2009-2012
Porteur de l'action	Direction des Risques Professionnels (DRP) de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique Président : Eugénie LIBER Directeur : Frantz LÉOCADIE (Directeur Général) Evelyne PARA (Directrice des Risques Professionnels) Place d'Armes, 97210 CEDEX 2 Le Lamentin Téléphone : 05 96 66 76 19 Email : prevention972@cgss-martinique.fr Site : www.cgss-martinique.fr
Action reconduite	Non
Thème(s)	Santé au travail
Financeur(s)	Assurance Maladie
Contexte	En Martinique, malgré une tendance à la baisse, il y a encore en moyenne 2 000 accidents du travail avec arrêt de travail. Ces sinistres ont un impact lourd sur l'entreprise et sur les salariés qui en sont victimes : coût économique (absentéisme, perte de productivité, augmentation du taux de cotisation, etc.), coût humain et social (blessures, séquelles, dégradation du climat social dans l'entreprise, etc.). Toute entreprise doit donc mettre en œuvre une démarche de prévention de l'ensemble des risques professionnels encourus par le personnel. Engager cette démarche suppose, en premier lieu, que l'entreprise procède à une évaluation complète des risques. Cette évaluation n'est pas toujours faite. L'Evaluation des Risques Professionnels (EvRP) doit mener à l'élaboration du document unique (DU). Mis en place par le législateur, il y a plus de 10 ans, il est obligatoire pour toutes les entreprises ayant au moins un salarié. Le DU est surtout un outil indispensable pour maîtriser le fonctionnement de chaque entreprise. En effet, ce document recense l'ensemble des risques professionnels encourus par les salariés dans une entreprise donnée, et précise leur fréquence et gravité, afin de les éviter ou à défaut de les maîtriser. Il a pour objectif de permettre une amélioration continue des conditions de travail. Pour chacun des risques identifiés, une ou plusieurs actions correctives ou préventives doivent être définies, en concertation avec le personnel, planifiées et mises en œuvre par l'employeur.
Objectif(s) de l'action	* Objectif général - Inciter les TPE-PME à s'engager dans une démarche d'évaluation (EvRP) et de maîtrise des risques professionnels *Objectifs opérationnels - Faire bénéficier les TPE-PME relevant de tous les secteurs, de moyens d'action (information, formation, conseils, aides financières) leur permettant de progresser dans le domaine de la santé sécurité au travail

Description	*Mise en place d'un dispositif d'accompagnement: Les TPE-PME compte tenu de leur taille et de leurs moyens ont davantage de difficultés que les plus grandes entreprises à mener à bien l'EvRP, et elles ne perçoivent pas toujours cette démarche comme une source de progrès et d'amélioration de leur fonctionnement. Afin d'aider les TPE, qui représentent 95% du tissu économique de la Martinique, la Direction des Risques Professionnels (DRP) de la CGSS a mis en place un dispositif d'accompagnement spécifique. - Mise en place de compétences externes (Intervenants formés et référencés par la DRP) capables d'accompagner les TPE-PME, en leur apportant une offre de service de proximité, rapide et personnalisée. Un Réseau d'une trentaine d'Intervenants référencés est actuellement en place. - Déploiement d'activités de formations-actions, caractérisées par une formation des responsables de TPE-PME et des salariés au cours de laquelle les Intervenants diffusent sur le terrain des connaissances sur l'évaluation des risques, selon la démarche institutionnelle. - Aide à la réalisation du DU avec les outils élaborés et diffusés par la Direction des Risques Professionnels de la CGSS (méthode et logiciel spécifique) - Aide financière au travers de l'Aide Financière Simplifiée (AFS) EvRP. Le dispositif d'accompagnement EvRP mis en place par la DRP peut faire l'objet d'une aide financière plafonnée à 2000 euros. * Organisation de formations: - formations complémentaires sur les démarches, méthodes et outils - formations spécifiques à certains secteurs: agriculture, le BTP, l'Hôtellerie-Restauration, l'aide et Soins à domicile, l'enlèvement des déchets, l'intérim - formation spécifique « mettre en œuvre une démarche de prévention de la pénibilité au travail » * Elaboration et diffusion par la DRP à destination des entreprises d'une grille « GPS-SST » (Grille de positionnement de la Santé/Sécurité au travail dans l'entreprise), permettant à toute entreprise d'évaluer son niveau d'organisation (points faibles et points forts), ainsi que la perception et l'implication de son personnel, et lui fournissant des indications pour progresser dans sa gestion de la santé et sécurité au travail. * Mise à disposition et diffusion par la DRP d'une documentation gratuite, riche, informative, technique ou juridique, relative à la sécurité et la santé au travail : publications, affiches, audiovisuels pour accompagner les entreprises dans leur EvRP et leur démarche de Management de la Santé-Sécurité au Travail * Diffusion de publications : - la revue trimestrielle « Prévenir » élaborée par la DRP et transmisse chaque trimestre à 9 000 inscrits - le « bulletin d'Actualité réglementaires et documentaire »
Type(s) d'action	Travail en réseau ; Formation ; Documentation ; Communication, information, sensibilisation ; Appui et/ou suivi en méthodologie et évaluation ; Actions liées à la réglementation
Outil(s) et support(s) utilisé(s)	**Catalogue annuel des formations mises en place par la DRP de la CGSS** Brochure Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique, Mise à jour annuelle Ce catalogue annuel des formations mises en place par la DRP de la

	CGSS fait une présentation du contenu pédagogique de l'ensemble des formations, le planning des stages, et la fiche d'inscription.
Outil(s) et support(s) créé(s)	**Logiciel d'évaluation des risques professionnels (EvRP)** Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique DRP-CGSSM, 2012 Cet outil permet l'évaluation et la réalisation du Document Unique. Il est diffusé uniquement auprès des entreprises faisant appel aux intervenants référencés par la DRP-CGSSM *http://www.cgss-martinique.fr/employeurs/prevention-des-risques-professionnels/la-formation--de-vos-salaries-aux-risques-professionnels.php* **Liste des intervenants référencés RPS** Usuel Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique (DRP CGSSM), 2012 Cet usuel précise les coordonnées des personnes ressources externes en prévention des risques psychosociaux. fiche d'une page *http://www.cgss-martinique.fr/employeurs/prevention-des-risques-professionnels/les-formations-actions-pour-vos-salaries.php* **Liste des intervenants référencés Evaluation des risques Professionnels (EvRP)** Usuel Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique DRP-CGSSM, 2012 Cet usuel présente les coordonnées des personnes ressources en évaluation des risques professionnels fiche (2 pages) *http://www.cgss-martinique.fr/employeurs/prevention-des-risques-professionnels/les-formations-actions-pour-vos-salaries.php* **Film de présentation de l'évaluation des risques professionnels (EvRP)** Vidéo Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique DRP-CGSSM, 2012 Cet outil présente aux entreprises la démarche d'évaluation et de réalisation du document unique (DU). Vidéo 5mn http://www.cgss-martinique.fr/employeurs/prevention-des-risques-professionnels/les-formations-actions-pour-vos-salaries.php **Grille « GPS-SST »** Guide Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique DRP-CGSSM, 2012 La grille « GPS-SST » est un outil à destination des entreprises. Elle permet d'évaluer le système de management de la Sécurité-Santé au Travail (S-ST). Les différentes grille proposées sont une aide pour mesurer votre niveau de prise en charge de cette problématique dans l'entreprise, et définir des pistes de progrès.

	http://www.cgss-martinique.fr/employeurs/prevention-des-risques-professionnels/votre-conseil-et-votre-expertise-personnalises.php **Article dans la revue "Prévenir" de la DRP-CGSSM** Article Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique DRP-CGSSM, 2012 *http://www.cgss-martinique.fr/employeurs/news-letter/page-dabonnement.php* **Bulletin d'Actualité réglementaire et documentaire** Article Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique DRP-CGSSM Ce bulletin d'information présente les nouveautés documentaires et réglementaires. Voir le lien pour s'abonner. *http://www.cgss-martinique.fr/employeurs/news-letter/page-dabonnement.php*
Communication et valorisation de l'action	- Mailings pour inciter les chefs d'entreprises à s'engager dans une démarche de prévention - Mailings pour inciter les chefs d'entreprises à inscrire aux formations - Articles dans la presse régionale pour sensibiliser les entreprises - Le Rendez-vous de la Prévention : cette rencontre a permis aux 200 participants d'obtenir des informations pour améliorer les conditions de travail de leurs salariés. Les thèmes abordés étaient : le management de la Santé-Sécurité au travail, l'évaluation des risques professionnels, la prise en compte et les mesures de prévention de la pénibilité au travail - Conférences lors des 3 éditions du Salon Santé-Sécurité au travail organisé par la DRP - Réunions et manifestations avec les entreprises concernées
Evaluation de l'action	-En 2012, 247 entreprises martiniquaises ont bénéficié des aides financières mises en place par la DRP. Le montant global des aides accordées à ces entreprises était de 2 740 000 euros. -En 2013, 237 entreprises martiniquaises ont bénéficié des aides financières mises en place par la DRP. Le montant global des aides accordées à ces entreprises était de 2 017 276 euros.
Justification de l'action	Recherche / biblio / étude / statistiques
Thématiques santé au travail	Evaluation des risques
Bénéficiaires	Entreprises
Entreprises visées par l'action	Artisans et TPE (<10), PME (11-49 sal), Entreprises de plus de 50 salariés
Populations visées par l'action au sein de l'entreprise	Direction, Encadrement intermédiaire, Salariés et agents publics
Secteurs d'activités	Tout secteur

Indicateurs de résultats	-Nombre d'outils et de programmes d'actions développés : 20 -Nombre d'aides financières EvRP accordées : 403 -Nombre de formations-actions EvRP réalisées : 1046 10 fiches de valorisation exemplaires ont été réalisées

Action 15.2
Optimisation des aides financières en faveur des démarches d'évaluation des risques professionnels spécifiques : TMS et Pénibilité

Titre	Optimisation des aides financières en faveur des démarches d'évaluation des risques professionnels spécifiques : TMS et Pénibilité
Année	2010
Porteur de l'action	ARACT MARTINIQUE Président : Guillaume de MEILLAC Directeur : Patrice LEMUS Z.I. Acajou Californie 97232 LE LAMENTIN Téléphone : 0596 66 67 60 Email : aract-martinique@anact.fr Site : www.martinique.aract.fr
Contexte	Les Fonds publics dédiés aux projets innovants en matière d'amélioration des conditions de travail sont peu connus et utilisés par les entreprises
Objectif(s) de l'action	Permettre aux dirigeants d'entreprises de mieux mobiliser les financements publics dans le cadre de leurs projets d'amélioration des conditions de travail (hors obligations légales strictes de type Document unique)
Description	* Information des entreprises et branches/ secteurs professionnelles sur le FACT * Accompagnement des entreprises (secteur industriel et secteur commerce – distribution) au montage de dossiers FACT mobilisés afin de réaliser des études sur les facteurs de TMS et les facteurs de pénibilité * Production de plaquettes d'information sur le FACT individuel (pour une entreprise) , collectif (pour un groupe d'entreprises ou une branche professionnelle)
Public(s)	Adultes 18-55 ans ; Autre profession
Type(s) d'action	Production, analyse ou valorisation d'outil ; Documentation ; Communication, information, sensibilisation ; Appui et/ou suivi en méthodologie et évaluation
Outil(s) et support(s) utilisé(s)	Plaquettes, Dossiers de demande de financement FACT
Communication et valorisation de l'action	Communication évènementielle, Internet
Evaluation de l'action	* Indicateurs quantitatifs - Nombre d'articles de presse - Nombre de réunions d'information - Nombre d'entreprises présentes aux réunions d'information - Nombre de dossiers FACT établis
Thématiques santé au travail	Risque professionnel spécifique
Risques professionnels spécifiques	Risque chimique, Risques Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR), Troubles Musculo Squelettiques, Bruit

Bénéficiaires	Entreprises, Préventeurs, Organismes de formation, Organisation patronale
Entreprises visées par l'action	Artisans et TPE (<10), PME (11-49 sal), Entreprises de plus de 50 salariés
Populations visées par l'action au sein de l'entreprise	Direction, Encadrement intermédiaire, Salariés et agents publics, Représentants du personnel
Secteurs d'activités	Autres activités de services, Autres industries, Industries alimentaires, Travail du bois
Indicateurs de départ	Nombre d'articles de presse Nombre de réunions d'information Nombre d'entreprises présentes aux réunions d'information Nombre de dossiers FACT établis
Indicateurs de résultats	- Nombre d'entreprises formulant une demande de FACT signalés par les consultants- Nombre d'accord de financement FACT par l'ANACT

ACTION 15.3
Contrôle de la démarche d'évaluation des risques professionnels en entreprise

Titre	Contrôle de la démarche d'évaluation des risques professionnels en entreprise
Année	2010-2014
Porteur de l'action	Direction de l'Emploi de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Directeur : Ronan LEAUSTIC Centre Delgrès - Route de la Pointe des Sables, 97263 Fort-de-France Téléphone : 05 96 71 15 84 Email : geraldine.catsivelas@dieccte.gouv.fr Site : http://www.martinique.dieccte.gouv.fr/
Contexte	L'évaluation des Risques Professionnels constitue un des principaux leviers de progrès de la démarche de prévention des risques professionnels au sein des entreprises. Si l'obligation imposée par le décret du 5 novembre 2001 est globalement respectée par les PME, il apparaît que cette évaluation n'est pas toujours réalisée et quand elle est faite, les risques ne sont pas tous pris en compte ou imparfaitement actualisés, bon nombre de TPE demeurent encore en marge de la réglementation.
Objectif(s) de l'action	Objectif général: -Faire respecter l'obligation d'évaluation des risques dans les TPE Objectifs opérationnels: -Relancer la démarche d'évaluation des risques professionnels et actualiser les Documents Uniques dans les TPE ; -Inciter les entreprises à être acteur de la santé au travail ; -Mesurer le taux de couverture ou de mise à jour du Document Unique dans les TPE -Sensibiliser les dirigeants de TPE à l'opportunité que représente une démarche d'évaluation des risques pour la performance de leur entreprise.
Description	-Examen systématique de l'existence et de la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques dans les TPE contrôlées. -Rappel des obligations et sensibilisation des employeurs dans les lettres d'observations -Contre-visites et vérification de la mise en œuvre effective par l'employeur.
Type(s) d'action	Actions liées à la réglementation
Thématiques santé au travail	Evaluation des risques
Bénéficiaires	Entreprises
Secteurs d'activités	Tout secteur
Indicateurs de résultats	Nombre cumulé de contrôles Evaluation des Risques 2010-2014 : 1962 entreprises contrôlées.

ACTION 16
Instances représentatives du personnel – Optimiser le rôle des instances représentatives du personnel en matière de santé, sécurité, et des conditions de travail

Titre	Instances représentatives du personnel – Optimiser le rôle des instances représentatives du personnel en matière de santé, sécurité, et des conditions de travail
Année	2012
Porteur de l'action	Direction de l'Emploi de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Type:Etat - autres Directeur : Ronan LEAUSTIC Centre Delgrès - Route de la Pointe des Sables, 97263 Fort-de-France Téléphone : 05 96 71 15 84 Email : geraldine.catsivelas@dieccte.gouv.fr Site : http://www.martinique.dieccte.gouv.fr/
Contexte	2012, année du 30ème anniversaire de la création des Comités d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de travail, a été l'occasion pour la DIECCTE Martinique de tirer un bilan du fonctionnement de cette instance en Martinique, et d'engager un échange et un débat avec leurs membres.
Objectif(s) de l'action	*Objectif général - Optimiser le rôle des instances représentatives du personnel en matière de santé, sécurité, et des conditions de travail *Objectifs opérationnels - Faire un constat sur l'état de la présence et du fonctionnement des CHSCT en Martinique - Communiquer auprès des CHSCT sur leurs missions, fonctionnement et perspectives : séminaire « 30 ans de fonctionnement des CHSCT : comment faire face aux nouveaux enjeux en santé et sécurité au travail ?
Description	* Enquête « Présence et fonctionnement des CHSCT en Martinique » (Octobre – Décembre 2012) -Réalisation par la DIECCTE d'une enquête portant sur le fonctionnement et les missions du CHSCT, ainsi que leurs contributions aux enjeux de la prévention dans les entreprises de la Martinique * Organisation d'un séminaire « Les 30 ans de fonctionnement des CHSCT : comment faire face aux nouveaux enjeux en santé et sécurité au travail ? ». Les questions mises en débat en présence de présidents et membres de CHSCT, préventeurs, salariés d'entreprises: - les missions les modalités de fonctionnement des CHSCT - l'évolution et les enjeux de cette instance
Durée	3 mois d'octobre à décembre 2012
Nombre de personnes concernées	64 entreprises ont répondu à l'enquête et 120 personnes accueillies pour le séminaire soit 68 structures
Partenaire(s) d'action	IFRTM (Institut de Formation et Recherche sur le Travail de la Martinique) ARACT Martinique

Outil(s) et support(s) utilisé(s)	Grille d'enquête composée de 8 questions recouvrant les obligations de création de l'instance, la tenue et la périodicité des réunions, les formations des membres de CHSCT
Outil(s) et support(s) créé(s)	**« 30 ans de fonctionnement des CHSCT en Martinique : comment faire face aux nouveaux enjeux en santé et sécurité au travail ? »** Actes Ce document synthétise et retranscrit le contenu des débats du séminaire intitulé « les 30 ans de fonctionnement des CHSCT : commet faire face aux nouveaux enjeux de santé au travail ? » organisé le 18 décembre 2012 par la DIECCTE, en partenariat avec l'IFRTM.
Communication et valorisation de l'action	- Actes du séminaire : « 30 ans de fonctionnement des CHSCT en Martinique : comment faire face aux nouveaux enjeux en santé et sécurité au travail ? », disponibles sur le site internet de la DIECCTE : http://www.martinique.dieccte.gouv.fr/-sst-sante-et-securite-au-travail-.html - Parution de deux Articles dans la revue Prévention Martinique- n°1 – juin 2013
Evaluation de l'action	- Concernant l'enquête menée par la DIECCTE, 242 entreprises de plus de 50 salariés ont été destinataires d'un questionnaire regroupant des questions relatives à la création de l'instance, la tenue et la périodicité des réunions, les formations des membres de CHSCT. Les 64 questionnaires reçus, représentant un échantillon de 25 % des entreprises assujetties en Martinique, permettent d'établir les constats suivants : - Le rythme des réunions trimestrielles est respecté dans 83 % des cas. Cette proportion est encore insuffisante pour l'application d'une règle sans laquelle l'instance ne peut être opérante. - Seulement 24 % des entreprises répondantes satisfont à leur obligation de formation obligatoire des membres de CHSCT, soit par carence totale de formation des membres (dans un quart des cas), soit par la dispense de formations par des organismes non agréés. - La formation complémentaire des membres a été proposée dans 24 % des entreprises répondantes ; les thèmes privilégiés sont la prévention des risques, l'analyse des accidents du travail, et les risques psychosociaux. Ces constats posent la nécessaire question du respect par les entreprises des règles de fonctionnement de l'instance, ainsi que des perspectives sur le territoire de la Martinique d'accompagnement et d'adéquation des besoins de formation des membres de CHSCT et plus généralement, des représentants du personnel. - Le séminaire « Les 30 ans de fonctionnement des CHSCT : comment faire face aux nouveaux enjeux en santé et sécurité au travail ? » organisé en partenariat avec l'IFRTM (Institut de Formation et Recherche sur le Travail de la Martinique) s'est tenu le mardi 18 décembre 2012 au Palais Des Congrès de Madiana. Les questions suivantes ont été débattues en présence de 120 personnes représentant présidents et membres de CHSCT, préventeurs, salariés d'entreprises: - Comment fonctionne un CHSCT ? : présentation des règles applicables (tenue des réunions, formations des membres, consultations et avis…) et des difficultés rencontrées en Martinique (intervention de l'inspection du travail et témoignages de deux entreprises martiniquaises) ; - Les CHSCT ont de vraies prérogatives : sont t'elles utilisées pleinement ? : Enquête Accident du Travail et Maladies Professionnelles, Analyse

	des risques professionnels, Recours à l'expertise … : ces missions sont t'elles connues des membres et de leurs présidents ? Les objectifs sont t'ils atteints ? (présentations de l'inspection du travail). - Action collective et CHSCT : quelles réalités ? : quelles interactions entre organisations syndicales et CHSCT, quelle réalité et quelles limites ? (interventions d'organisations syndicales). - Les CHSCT face à de nouveaux défis ? : l'évolution du monde du travail impose aux CHSCT un nécessaire investissement de nouveaux champs d'intervention (risques psychosociaux, maintien dans l'emploi, rénovation du dialogue social, pénibilité…) et la montée en compétence des membres de ces comités (présentations de la DIECCTE et de l'ARACT) - Le taux de participation à cette manifestation et la richesse des débats confirment, s'il était encore nécessaire de le faire, l'intérêt porté par les acteurs de l'entreprise à cette instance essentielle à la préservation de la santé et la sécurité des travailleurs.
Justification de l'action	Retour d'expérience significative
Bénéficiaires	Entreprises, Préventeurs, Organisation syndicale, Organisation patronale
Entreprises visées par l'action	Artisans et TPE (<10), PME (11-49 sal), Entreprises de plus de 50 salariés
Populations visées par l'action au sein de l'entreprise	Direction, Représentants du personnel

OBJECTIF 9 : Construire ou renforcer les logiques territoriales et professionnelles

FICHE ACTION N° 17

Développement d'espaces de dialogue social pour les entreprises de moins de 10 salariés sur les questions de santé, sécurité et des conditions de travail

Constats :

Les salariés des entreprises de moins de 10 salariés ne bénéficient pas de représentants pour défendre leurs intérêts.

Selon l'enquête sur « la perception des salariés de leurs conditions de travail » réalisée de juin à août 2008 par l'ARACT Martinique auprès de 600 salariés :

- 20% des salariés des entreprises de 6 à 10 salariés signalent que leurs conditions d'hygiène et de sécurité sont problématiques ;
- 36% déclarent que leurs conditions de travail sont difficiles ;
- 39% déclarent que leur travail a des répercussions sur leur état de santé.

Objectifs :

Favoriser le dialogue social et les accords d'entreprises ou inter-entreprises dans et pour les très petites entreprises sur ces questions.

Description de l'action :

Introduction de thématiques en lien avec la santé, la sécurité et les conditions de travail :

- Dans les travaux des Commissions Paritaires créées dans le cadre de l'Accord Interprofessionnel sur le « droit syndical, dialogue social et conditions de travail » du 3 avril 2010 ;
- Dans les travaux de la Commission Innovation Sociale (CIS) de l'ARACT ;
- Dans les travaux de la Commission Paritaire Régionale.

Service pilote :

- ARACT

Indicateurs :

- Nombre d'accords (territoriaux, de branches ou d'entreprises) incluant des mesures en matière de santé et sécurité au travail et concernant les salariés de TPE ;
- Nombre de chantiers ouverts par les partenaires sociaux sur ces questions.

Partenaires

- DIECCTE
- Partenaires sociaux.

AXE 4

Pilotage du plan, communication, développement et diversification des outils pour une effectivité du droit

OBJECTIF 12 : Construire des partenariats nationaux et territoriaux

Action 18
Construire ou renforcer des partenariats régionaux

Titre	Construire ou renforcer des partenariats régionaux
Année	2012
Porteur de l'action	Direction des Risques Professionnels (DRP) de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique Président : Eugénie LIBER Directeur : Frantz LÉOCADIE (Directeur Général) Evelyne PARA (Directrice des Risques Professionnels) Place d'Armes, 97210 CEDEX 2 Le Lamentin Téléphone : 05 96 66 76 19 Email : prevention972@cgss-martinique.fr Site : www.cgss-martinique.fr
Contexte	Plusieurs organismes interviennent sur différents champs dans le domaine de la Santé-sécurité au travail, une coordination et une mutualisation des pratiques et expériences sont souhaitables, pour pouvoir mieux prendre en charge et accompagner les salariés et les chefs d'entreprise
Objectif(s) de l'action	* Objectif général - Partager les savoirs et mettre en synergie les compétences ainsi que les moyens, au service de la Santé Sécurité au Travail des salariés des entreprises du régime général de la Martinique * Objectifs opérationnels - Renforcer la cohérence des actions locales - Contribuer à assurer la visibilité de la politique de Santé Sécurité au Travail.
Description	• Signature de CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens): Des CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) ayant pour objectif de permettre aux acteurs de la securité-Santé au travail de mettre en place une démarche commune pour agir sur la prévention des risques professionnels.CPOM signés entre la DRP, la DIECCTE et les SiST. * Signature de convention avec les OPCA : conventions signées avec les OPCA, qui contribuent au financement de certaines formations réalisées par des organismes de formation habilités par la DRP de la CGSS. * Module de formation à destination des jeunes en formation professionnelle Un partenariat entre la Direction des Risques Professionnels de la CGSS, le rectorat de l'Académie de Martinique et l'Institut National de Recherche et Sécurité (INRS) a été mis en place depuis 1992. Ce partenariat permet d'intégrer dans les formations professionnelles des lycéens et apprentis, l'enseignement de la Santé et de la Sécurité au Travail.

	* Animation d'un Comité Technique Régional (CTR) et d'une Commission Régionale des AT/MP (CRAT AT/MP)par la DRP - représentation de l'ensemble des organisations patronales et syndicales locales - réunion de ces comités 3 fois par an * Mise en place d'une Cellule régionale « Prévention de la Désinsertion Professionnelle» (PDP), au sein de la DRP de la CGSS. Cette cellule permet la coordination du dispositif d'accompagnement des salariés accidentés ou souffrant d'une affection lourde.L'objectif de cette offre de service est le maintien du salarié dans son emploi d'origine, ou son reclassement à un autre poste de travail dans la même entreprise, ou encore son orientation vers une autre activité professionnelle compatible avec son état de santé, si l'entreprise est dans l'incapacité de le reclasser (structure trop petite, secteur d'activité ne permettant pas une grande diversité de postes, etc.) * Organisation de manifestations avec les acteurs de la prévention
Public(s)	Jeunes 16-25 ans (insertion professionnelle) ; Adultes 18-55 ans ; Personnes de plus de 55 ans ; Autre profession
Type(s) d'action	Travail en réseau ; Production, analyse ou valorisation d'outil ; Formation ; Documentation ; Communication, information, sensibilisation ; Appui et/ou suivi en méthodologie et évaluation
Partenaire(s) d'action	SiST Services de l'ETAT Collectivités territoriales Chambres consulaires RSI Organismes de formation OPCA
Outil(s) et support(s) créé(s)	**Actes des trois salons Santé et Sécurité au travail** Actes Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique (DRP-CGSSM) Les Actes des trois Salons Santé et Sécurité au travail présentent les supports des conférences. **Dépliant sur la prévention de la désinsertion professionnelle** Dépliant Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique (DRP-CGSSM) Le dépliant sur la Prévention de la Désinsertion Professionnelle font la description des offres de services à destination des salariés *http://www.cgss-martinique.fr/assures/accident-de-travail-ou-maladie-profesionnelle/votre-etat-de-sante-devient-un-probleme-pour-votre-emploi.php* **Dépliant sur la Prévention de la Désinsertion Professionnelle** Dépliant Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique (DRP-CGSSM) Le dépliant sur la Prévention de la Désinsertion Professionnelle font la description des offres de services à destination des employeurs

	Charte avec les SiST Usuel Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique (DRP-CGSSM) Les Chartes avec les SiST décrivent le partenariat, les actions et contributions de chacune des parties. Ces documents sont accessibles uniquement aux parties signataires. **Articles dans la Revue « Prévenir » de la DRP-CGSSM** Article Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique (DRP-CGSSM) *http://www.cgss-martinique.fr/employeurs/news-letter/page-dabonnement.php* **Listes des organismes de formations habilités par la DRP de la CGSS** Usuel Direction des Risques Professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale Martinique (DRP-CGSSM) L'usuel intitulé "Listes des organismes de formations habilités par la DRP de la CGSS" précise les coordonnées des organismes par thématique de formation et secteurs d'activité. *http://www.cgss-martinique.fr/employeurs/news-letter/page-dabonnement.php*
Communication et valorisation de l'action	- Mailings pour inciter les chefs d'entreprises à participer aux différentes réunions et manifestations - Articles dans la presse régionale - Spots télévisés et encarts publicitaires pour annoncer les 3 éditions du Salon Santé-Sécurité au travail organisé par la DRP. - Réunions avec les entreprises concernées - 1er édition des trophées « Synergie ». Ce concours a pour objectif de récompenser des élèves de CAP et de BAC PRO qui se sont particulièrement investis dans la prévention des risques professionnels, notamment durant leur période d'apprentissage en entreprise. Les opérations Synergie « École-Entreprise-Prévention » ont été développées par la DRP dans tous les lycées professionnels de la Martinique dans les filières « Travail du bois », « BTP » et « Maintenance Automobile ».
Evaluation de l'action	Organisation de manifestation avec les acteurs de la prévention : La réunion « Prévention des risques professionnels dans le secteur Coiffure » avec le RSI (Régime Social des Indépendants) en 2012 - Nombre de conventions, de programmes, de prévention ou d'actions de communication réalisés avec des partenaires : 10 actions de communications, et plusieurs conventions.
Secteur d'activité	Lieu de travail, Organismes de formation professionnelle (initiale et continue)
Justification de l'action	Recherche / biblio / étude / statistiques, Retour d'expérience significative
Thématiques santé au travail	Evaluation des risques
Bénéficiaires	Entreprises
Entreprises visées par l'action	Artisans et TPE (<10), PME (11-49 sal), Entreprises de plus de 50 salariés
Populations visées par l'action au sein de l'entreprise	Toutes populations
Secteurs d'activités	Tout secteur